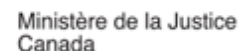


L'ACCÈS À LA JUSTICE ET LA FORMATION JURIDIQUE

**Comité d'action sur l'accès à la justice
en matière civile et familiale**

Le Comité d'action remercie les étudiants en droit, les avocats, les parajuristes, les notaires et les éducateurs juridiques qui ont pris le temps de nous faire part de leurs points de vue sur l'accès à la justice et l'éducation juridique. Ce rapport a été rédigé par Ashley Major (CALIBRATE) avec l'aide de Trevor Farrow, Catherine McKinnon et Jérémy Boulanger-Bonnely. La conception graphique a été réalisée par [Jessica Bromley Bartram Illustration and Design](#).

Le Comité d'action est généreusement financé par:



calibrate

Préparé par Calibrate
calibratesolutions.ca

2023

Table of Contents

Sommaire : l'accès à la justice et la formation juridique	1
<i>Contexte.....</i>	<i>1</i>
<i>Objectif.....</i>	<i>1</i>
<i>Méthodologie et analyse des données</i>	<i>2</i>
<i>Limites.....</i>	<i>3</i>
<i>Principales constatations</i>	<i>4</i>
Introduction.....	5
<i>Données démographiques concernant les répondants.....</i>	<i>6</i>
<i>Les problèmes d'accès à la justice les plus urgents.....</i>	<i>8</i>
<i>Initiatives d'accès à la justice dans le cadre de la formation juridique.....</i>	<i>12</i>
Mobilisation envers l'accès à la justice dans les programmes de formation juridique.....	14
<i>Points de vue sur l'accès à la justice et expériences en la matière avant la formation juridique</i>	<i>14</i>
<i>Points de vue sur l'accès à la justice et expériences en la matière pendant la formation juridique</i>	<i>18</i>
<i>Forces des initiatives de formation sur l'accès à la justice.....</i>	<i>26</i>
<i>Défis relatifs aux initiatives de formation sur l'accès à la justice.....</i>	<i>29</i>
<i>Points de vue des répondants : qu'est-ce qui pourrait améliorer la formation sur l'accès à la justice?.....</i>	<i>32</i>
<i>Influence sur les carrières futures</i>	<i>37</i>
<i>Points de vue sur l'accès à la justice et expériences en la matière après la formation juridique</i>	<i>37</i>
<i>Obstacles à une carrière juridique axée sur l'accès à la justice</i>	<i>40</i>
Conclusion.....	45
Annexes.....	46
<i>Annexe A: Questions des sondages</i>	<i>46</i>
<i>Annexe B: Questions posées aux participants des groupes de discussion.....</i>	<i>49</i>

Sommaire : l'accès à la justice et la formation juridique

Contexte

Depuis la publication de la Feuille de route pour le changement du Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (Comité d'action) il y a dix ans, la crise de l'accès à la justice au Canada a attiré de plus en plus l'attention. Cette attention accrue a contribué au développement d'un dialogue sur l'importance du contenu relatif à l'accès à la justice dans les programmes de formation juridique. Conscient de ce dialogue de plus en plus présent, le Comité d'action a cherché à mieux connaître les expériences et les points de vue des personnes œuvrant dans le milieu de la formation juridique (étudiants actuels, doyens des facultés de droit, éducateurs juridiques cliniques et jeunes professionnels du droit) en matière d'accès à la justice dans le cadre du projet de recherche présenté ici.

Objectif

La recherche effectuée avait comme objectif de mieux comprendre l'impact de la formation en matière d'accès à la justice sur les choix de carrière des jeunes professionnels du droit, y compris sur leur décision d'incorporer du travail relié à l'accès à la justice dans leur carrière juridique. La compréhension de ces choix pourrait aider à orienter et à définir les priorités du secteur de l'accès à la justice en général, y compris celles du Comité d'action en cette période cruciale.

Méthodologie et analyse des données

Pendant six semaines en juin et en juillet 2023, le Comité d'action a recueilli des données relatives à l'accès à la justice dans le cadre de la formation juridique et des débuts de carrière juridique au moyen de trois sondages en ligne distincts et quatre groupes de discussion ciblés.

Les trois sondages ont été envoyés aux groupes suivants :

- Les doyens des facultés de droit et des éducateurs œuvrant au sein de cliniques juridiques, par l'entremise de la liste de diffusion du Conseil des doyens et des doyennes des facultés de droit du Canada et de la liste de diffusion de l'Association Canadienne pour l'enseignement clinique du droit.
- Des étudiants actuels des facultés de droit, par l'entremise des listes de diffusion de ces facultés, de listes de diffusion collaboratives provinciales liées à l'accès à la justice et de la liste de diffusion étudiante de l'Association du Barreau canadien (ABC).
- Des avocats, des parajuristes et des notaires ayant moins de 10 ans de pratique, par l'entremise de la liste de diffusion des jeunes avocats de l'ABC, des listes de diffusion collaboratives provinciales liées à l'accès à la justice et de la liste de diffusion de l'Association canadienne des parajuristes.



Au total, 155 sondages ont été remplis par les personnes suivantes :

- 6** doyens de facultés de droit
- 15** éducateurs juridiques cliniques et universitaires
- 93** étudiants actuels en droit
- 26** avocats
- 13** parajuristes et notaires
- 3** professionnels du droit qui ont répondu « Autre » à la description de leur profession
- 1** personne qui n'a pas précisé son rôle

Le Comité d'action n'est pas un organisme de recherche et n'a donc pas fait l'objet d'un processus d'approbation éthique dans le cadre du présent projet.

Toutes les questions des sondages étaient facultatives. Les réponses aux trois sondages ont été recueillies au moyen de l'outil de sondage en ligne « Hosted in Canada ». Les questions des sondages se trouvent à l'annexe A.

Le Comité d'action a également organisé quatre petits groupes de discussion avec douze personnes : deux auxiliaires juridiques de la Cour suprême du Canada, six récipiendaires de la bourse d'études sur les questions d'intérêt public (BEQIP) de l'Ontario et quatre avocats travaillant dans le secteur de la technologie et de l'innovation juridiques. Le groupe de discussion sur la technologie et l'innovation juridiques différait des autres groupes du fait qu'il comprenait des avocats d'expérience ayant plus de 10 ans de pratique. On a communiqué directement avec les auxiliaires juridiques de la Cour suprême et les participants du groupe de discussion sur l'innovation juridique par l'entremise de contacts personnels. Les récipiendaires de la BEQIP ont été identifiés par l'entremise du site Web de la Fondation du droit de l'Ontario et rejoints directement.

Les discussions de groupe ont duré de 30 à 45 minutes et ont eu lieu virtuellement par Zoom. Les participants ont pris part à des discussions semi-structurées sur

leurs expériences en matière d'accès à la justice pendant leurs études de droit, leur stage en droit ou auprès de la magistrature et leur carrière juridique. La liste des questions posées aux participants des groupes de discussion figure à l'annexe B.

Les notes prises pendant les groupes de discussion et les réponses aux sondages ont été sauvegardées sur un lecteur protégé par un mot de passe détenu par l'équipe de recherche du Comité d'action. L'équipe de recherche a relevé les principaux thèmes et résultats à la suite d'un examen approfondi et du chiffrage des données quantitatives et qualitatives. Les réponses des participants ont été révisées aux fins de correction de l'orthographe et de respect de l'anonymat. Le rapport final a été achevé en septembre 2023. Le rapport a été traduit en français et publié en tant que document libre d'accès sur le site Web du Comité d'action en novembre 2023.

Un comité consultatif issu du Comité directeur du Comité d'action a fourni des commentaires lors de l'élaboration des questions des sondages, de la méthodologie, de l'analyse et du dernier examen du présent rapport. Le comité consultatif comprenait un étudiant au doctorat en sciences juridiques et avocat en exercice, un professeur d'une faculté de droit et un fonctionnaire.

Limites

Les données présentent des limites. Le Comité d'action utilise le terme « recherche » au sens familier du terme dans le cadre du présent projet, reconnaissant que le rapport ne bénéficie pas de toute la rigueur d'une méthodologie de recherche universitaire ou structurée.

La taille de l'échantillon est faible, en particulier dans le cas des réponses des éducateurs juridiques, des parajuristes et des notaires. Les points de vue et les expériences des répondants varient considérablement, ce qui limite la possibilité de tirer des conclusions et des enseignements représentatifs. De même, les groupes de discussion ciblés et la nature largement subjective et anecdotique des réponses limitent la fiabilité des données. Une étude plus approfondie est nécessaire sur le sujet.

Cependant, les réponses ont révélé des données précieuses et intéressantes qui répondent à l'objectif du présent rapport, qui est de connaître les points de vue de jeunes professionnels du droit et de personnes impliquées dans la formation juridique sur les effets de l'exposition aux enjeux d'accès à la justice. Bien que cette recherche visait en grande partie à orienter l'action et la mobilisation futures du Comité d'action, les constatations du présent rapport pourraient être utiles à d'autres organisations qui effectuent des recherches sur l'accès à la justice ou qui travaillent sur ce sujet.

Principales constatations

Les réponses aux sondages et les groupes de discussion ont permis de dégager les principales constatations suivantes :

- L'accès à la justice n'est pas introduit de façon uniforme dans les facultés de droit et les programmes de formation juridique. Cependant, la majorité des étudiants et des jeunes professionnels du droit interrogés ont répondu que les initiatives d'accès à la justice constituaient une partie courante et importante des activités et des programmes scolaires.
- Dans le cas des étudiants actuels en droit et des jeunes professionnels du droit, les cours obligatoires, les conférences, les occasions de bénévolat, l'enseignement clinique du droit et les cours à option sont les cinq moyens les plus courants qui ont amené les répondants à se pencher sur l'accès à la justice pendant leur formation juridique.
- Certains étudiants et jeunes professionnels ont décrit l'introduction de l'accès à la justice dans leurs cours de droit comme un élément non structuré qui dépend largement du sujet du cours et/ou des intérêts des professeurs.
- La popularité des cliniques d'accès à la justice et des activités parascolaires sur le sujet et/ou le nombre de places restreint risquent de limiter la possibilité des étudiants à participer à des initiatives d'accès à la justice dans leur faculté de droit.
- Plusieurs étudiants et jeunes professionnels parmi les répondants ont suggéré de créer un cours entier sur l'accès à la justice, plutôt que de se fier sur différents professeurs pour présenter le concept dans divers cours. D'autres ont estimé qu'une introduction à l'accès à la justice dans tous les cours était la meilleure façon d'intégrer le concept dans la formation juridique.
- Les parajuristes et les notaires interrogés ont eu moins tendance que les étudiants en droit et les avocats à décrire le concept d'accès à la justice comme partie intégrante de leur formation juridique.
- La diversité des étudiants en droit et des éducateurs juridiques représente un élément important dans l'amélioration de l'accès à la justice de manière plus générale.
- Les considérations relatives à l'accès à la justice peuvent souvent être un sous-produit des efforts déployés en matière d'innovation et de technologie juridiques, plutôt que d'en être le point focal.
- Le coût des études de droit ainsi que le faible salaire associé aux carrières relatives à l'accès à la justice peuvent constituer des obstacles au travail en faveur de l'accès à la justice, en particulier chez les jeunes professionnels du droit.
- De nombreux étudiants et jeunes professionnels ont répondu qu'ils ne savaient pas comment favoriser l'accès à la justice dans leur carrière au-delà des cours de droit ou des programmes de formation juridique; certains ont attribué cela au manque d'information sur ce type de carrière juridique et l'absence d'exposition à ce sujet durant leurs études en droit.
- La plupart des répondants considèrent voient le travail en matière d'accès à la justice comme une offre accessoire de services juridiques bénévoles, plutôt que comme un secteur viable pour une carrière juridique.

Introduction

L'accès à la justice est une question à multiples facettes. Il peut être compris de manière générale comme référant à l'accès opportun, efficace et équitable aux institutions, aux connaissances, aux ressources et aux services nécessaires pour éviter, gérer et résoudre les problèmes juridiques.

Au cours des dernières années, la crise de l'accès à la justice au Canada² et le rôle du concept de l'accès à la justice dans la formation juridique ont fait l'objet d'un dialogue de plus en plus présent³. Pour de nombreux professionnels du droit, la première introduction au concept d'accès à la justice a lieu dans le cadre des programmes de formation juridique ou à la faculté de droit. Reconnaissant que l'exposition aux questions d'accès à la justice dans les programmes de formation juridique peut influencer les choix de carrière des jeunes professionnels du droit, le Comité d'action a cherché à connaître le point de vue de personnes récemment impliquées dans un programme de formation juridique en ce qui a trait à l'accès à la justice.

Le présent rapport présente les constatations tirées de 155 réponses de sondage et de quatre groupes de discussion dans le cadre du projet de recherche sur l'accès à la justice et la formation juridique mené par le Comité d'action à l'été 2023. Le rapport fait principalement état des points de vue et des expériences d'étudiants en droit et de jeunes professionnels du droit, mais il présente également les points de vue de éducateurs juridiques (doyens de facultés de droit et éducateurs juridiques cliniques).

Le rapport donne d'abord un aperçu des données démographiques concernant les répondants aux trois sondages en ligne et les participants aux

quatre groupes de discussion. La section suivante fait un survol des problèmes d'accès à la justice qui, selon les répondants, sont les plus pressants et requièrent l'attention de la communauté juridique. Cette section est suivie d'un examen des réponses des éducateurs juridiques, lequel décrit la manière dont les facultés de droit ont intégré des initiatives d'accès à la justice.

Le rapport examine ensuite les points de vue et les expériences en matière d'accès à la justice d'étudiants en droit et de jeunes professionnels du droit avant, pendant et après leur passage dans une faculté de droit ou un programme de formation juridique. Cette section explore les points de vue des répondants sur les forces et les points à améliorer de l'éducation reçue concernant l'accès à la justice et présente les idées des répondants sur la façon d'accentuer l'incidence de cette éducation. La section se termine par la présentation de l'influence possible, selon les répondants, de l'éducation sur l'accès à la justice sur la trajectoire de leur carrière juridique, de même que de certains des obstacles plus généraux à une carrière juridique axée sur l'accès à la justice.

Le rapport se conclut avec une discussion sur les ramifications futures des renseignements recueillis.

1 D'après la *Feuille de route pour le changement du Comité d'action* (2013), p. 2, en ligne : https://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf.

2 Consulter à titre d'exemple : Farrow, Trevor, et Jacobs, Lesley A. (2020). *The Justice Crisis: The Cost and Value of Accessing Law*, Vancouver, UBC Press [en anglais seulement].

3 Consulter à titre d'exemple : Leitch, Jennifer, et Cornwall, Dayna (National Self-Represented Litigants Project), avril 2023. *Teaching Access to Justice: Some Early*

Initiatives, Slaw, en ligne : <https://www.slaw.ca/2023/04/21/teaching-access-to-justice-some-early-initiatives/> [en anglais seulement]; Meldelson, Sarah E. (avril 2023).

Paradigm shift: Creating more just societies with the SDGs, human rights, and innovations in higher education, Brookings, en ligne : <https://www.brookings.edu/research/paradigm-shift-creating-more-just-societies-with-the-sdgs-human-rights-and-innovations-in-higher-education/> [en anglais seulement].

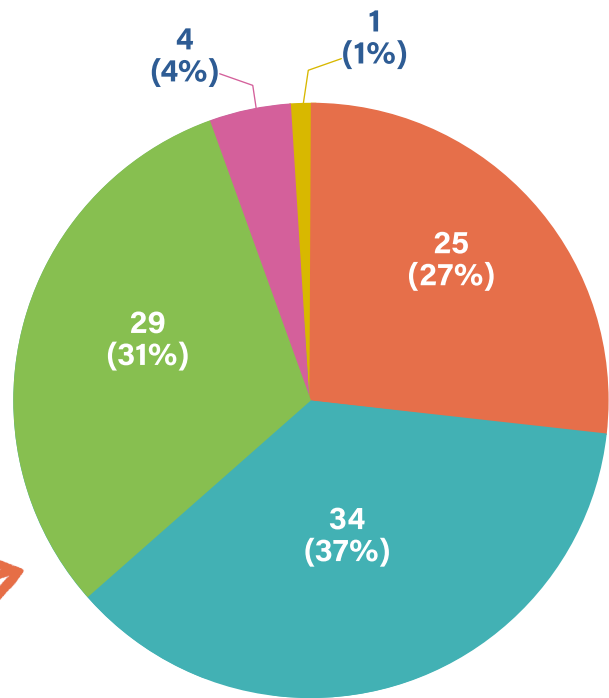
Données démographiques concernant les répondants

La présente section fait brièvement état des données démographiques concernant les répondants.

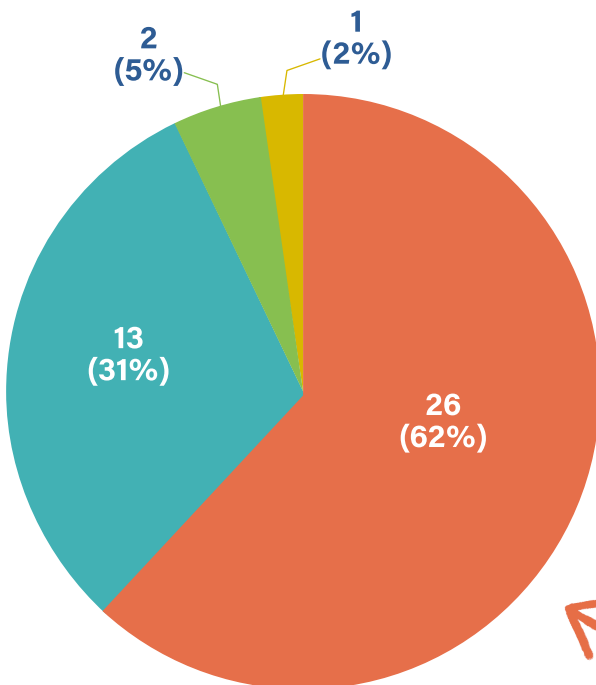
Étudiants en droit

93 étudiants en droit, toutes années confondues, ont répondu au sondage. Les étudiants en deuxième année représentent le plus grand pourcentage des répondants de cette catégorie :

En quelle année de votre programme êtes-vous (en avril 2023)?



■ Première ■ Deuxième ■ Troisième
■ Quatrième et + ■ Aucune de ces réponses



■ Avocat ■ Parajuriste
■ Autres ■ Aucune de ces réponses

Jeunes professionnels du droit

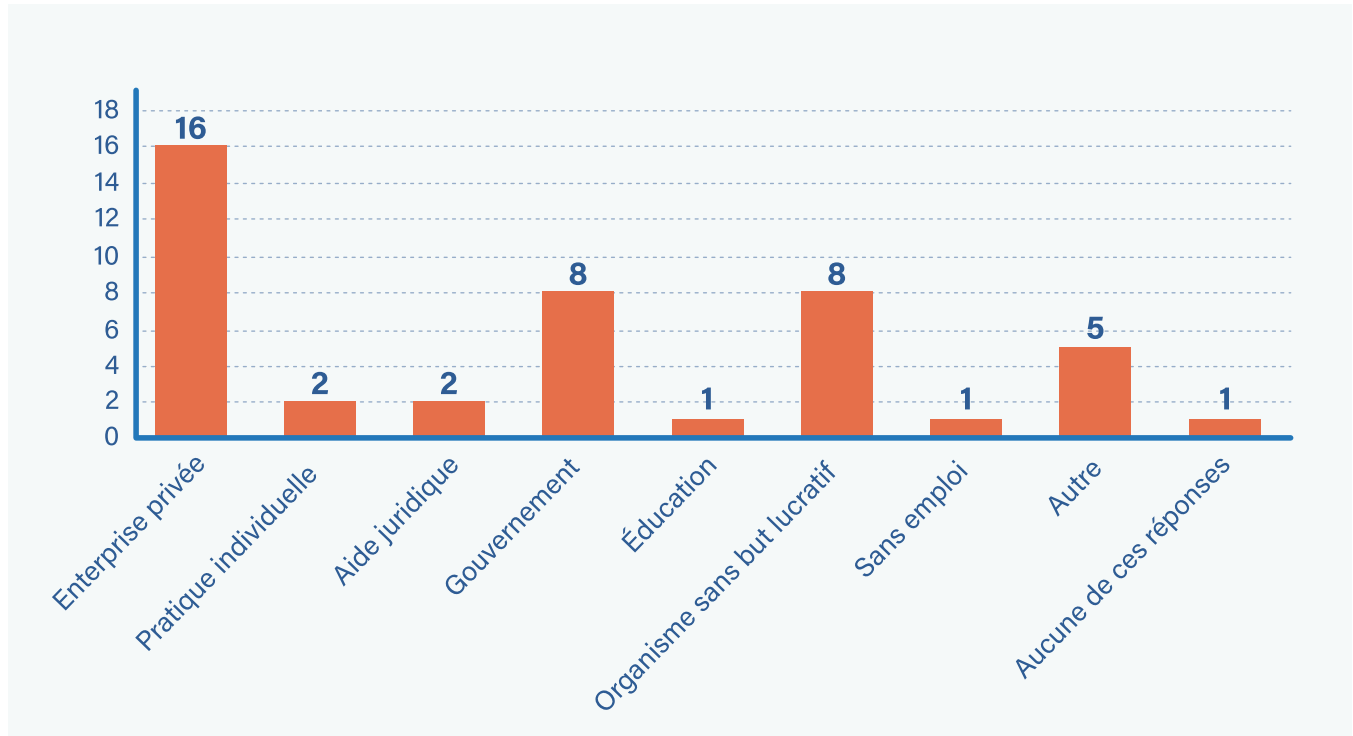
42 personnes ont répondu au sondage mené auprès de jeunes professionnels du droit⁴. Les avocats représentent le groupe le plus important, qui compte 26 répondants.

Veillez préciser votre rôle juridique

⁴ Le sondage mené auprès de jeunes professionnels du droit a regroupé les parajuristes et les notaires dans la catégorie « parajuristes ». L'équipe de recherche reconnaît que le rôle des notaires au Québec diffère de celui des parajuristes dans les autres provinces et qu'une séparation de ces deux catégories à l'avenir permettrait d'obtenir des données plus précises sur les points de vue de ces différents professionnels du droit.

Les répondants travaillaient dans les secteurs suivants :

Trois des cinq personnes qui ont répondu « Autre » ont expliqué leur rôle, indiquant qu'elles travaillaient respectivement dans la magistrature, en tant qu'ombudsman et pour une organisation publique.



Éducateurs juridiques

21 personnes ont répondu au sondage s'adressant aux éducateurs juridiques.

6 personnes étaient des doyens de facultés de droit.

15 travaillaient dans le secteur de la formation clinique juridique.

Groupes de discussion

Douze participants ont pris part à quatre groupes de discussion : deux auxiliaires juridiques de la Cour suprême du Canada, six récipiendaires de la bourse d'études sur les questions d'intérêt public (BEQIP) de l'Ontario et quatre avocats travaillant dans le secteur de la technologie et de l'innovation juridiques. Contrairement aux autres groupes de discussion, le groupe de discussion sur la technologie et l'innovation juridiques comprenait des avocats ayant plus de 10 ans de pratique.

Les problèmes d'accès à la justice les plus urgents

Le Comité d'action a demandé aux répondants des sondages et aux participants des groupes de discussion quels étaient, selon eux, les problèmes d'accès à la justice les plus urgents requérant l'attention de la communauté juridique. Les répondants ont relevé de nombreux problèmes; les problèmes les plus fréquemment cités, accompagnés de certains commentaires des répondants⁵, sont présentés ci-dessous :



Coût élevé des services juridiques et seuil peu élevé de l'aide juridique

- « Coûts élevés liés à l'accès à la justice (par exemple, obtention de conseils juridiques, frais liés au procès, etc.). » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Le coût exorbitant des services juridiques, dû en partie à l'inefficacité du système de justice. » (Avocat)
- « L'accès aux services juridiques par la classe moyenne. Je sais qu'on n'entend pas souvent ce problème, mais la classe moyenne se trouve dans un « creux » : les gens n'ont pas facilement les moyens de se payer un avocat, mais ils n'ont pas droit à l'aide juridique. » (Doyen d'une faculté de droit)
- « La disparité entre les personnes très riches qui peuvent se payer de bons avocats et les personnes de classe moyenne inférieure qui n'ont pas droit à l'aide juridique ou ne peuvent se payer un avocat. » (Parajuriste)
- « Je pense que le caractère abordable des services juridiques est un enjeu d'accès incroyablement important, car beaucoup de gens n'ont même pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat. J'admire pas mal les plaideurs non représentés, parce qu'ils ont le courage de s'attaquer au système, mais je pense aussi que c'est un signe flagrant du coût élevé des services juridiques. » (Avocat)



Fonds insuffisants et limites des mandats d'aide juridique

- « L'absence de fonds suffisants pour les avocats qui acceptent de prendre en charge des affaires financées par l'aide juridique, de sorte que ces avocats ont une charge de travail trop élevée pour un faible salaire et qu'ils ne peuvent pas prendre en charge autant d'affaires qu'ils le souhaiteraient. » (Éducateur juridique clinique)
- « La limite des services fournis (que ce soit en terme de nombre d'heures ou de complexité) par les services à l'intention des personnes à faible revenu; la qualité des services pour ces personnes (les avocats n'ont souvent pas le temps de se pencher sur un dossier ou les services sont fournis par des étudiants ou des stagiaires en droit). » (Étudiant en droit de troisième année)



Absence des ressources d'accès à la justice dans les zones rurales, dans les régions éloignées et dans les régions du Nord

- « Il n'y a pas assez d'avocats en droit de la famille qui prennent des mandats [d'aide] juridique dans les zones rurales ou les petites villes. » (Avocat)
- « L'accès dans les zones rurales. » (Étudiant en droit de troisième année)

⁵ Les citations tirées de réponses fournies en anglais ont été traduites vers le français.



Manque d'information juridique accessible

« Manque de connaissance et de disponibilité de services juridiques abordables offerts dans des langues autres que l'anglais ou qui sont autrement accessibles (p. ex., braille, polices de caractères adaptées aux personnes dyslexiques ou aux personnes atteintes d'un TDAH). »

(Étudiant en droit de première année)

« Partout où il y a une grande disparité de pouvoir associée à un manque de connaissance des solutions juridiques ou à un manque d'accès à ces solutions. Le droit des locataires, le droit du travail, le droit pénal, etc., tous ces domaines ont besoin que les spécialistes du droit fassent leur part pour combler le manque de connaissances et de pouvoir. »

(Étudiant en droit de deuxième année)

« Je pense que le temps presse pour fournir aux communautés marginalisées et à faibles revenus des renseignements et des conseils juridiques. »

(Étudiant en droit de deuxième année)



Délais d'accès aux services juridiques et résolution des problèmes juridiques

« L'accès opportun aux services juridiques par les personnes qui répondent aux conditions pour bénéficier de l'aide juridique et le besoin d'élargir l'aide juridique aux gens qui ne répondent pas aux conditions (revenu ou type de service requis), en particulier dans le domaine du droit de la famille et des questions administratives. »

(Éducateur juridique clinique)

« La longue liste d'attente pour avoir accès à des services juridiques gratuits. Cela peut mener des personnes à tenter des actions en justice sans disposer des renseignements ou des conseils juridiques appropriés (qu'elles ont cherché à obtenir). » (Étudiant en droit de première année)

« Les délais et l'accès à des conseils juridiques. Tout comme dans le secteur des soins de santé, où divers professionnels non médecins (infirmières, auxiliaires médicaux, pharmaciens, ...) peuvent contribuer à réduire la surcharge du système, le secteur de la justice ferait bien de prendre en considération la contribution des parajuristes et des étudiants en droit. » (Parajuriste)



Racisme, discrimination et manque d'accès dans les communautés racisées

« L'accès à la justice dans les communautés autochtones est le problème le plus important à mon avis. Les personnes autochtones sont surreprésentées dans les prisons et demeurent à risque au sein du système en termes de soins de santé, de logement, de surveillance policière excessive et d'accès à la justice environnementale. »

(Étudiant en droit de troisième année)

« Les problèmes d'accès à la justice vécus par les groupes marginalisés doivent être abordés, tout comme les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que les personnes 2ELGBTQQIA+. La violence entre partenaires intimes et l'accès des enfants à la justice sont deux aspects cruciaux qui, selon moi, requièrent une attention particulière, car ces problèmes touchent de manière disproportionnée les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur ainsi que les personnes 2ELGBT+. » (Étudiant en droit de troisième année)

« Beaucoup de nos lois et de nos procédures sont préjudiciables. L'accès à la justice n'est plus une question d'accès à un avocat; il s'agit de reconnaître à quel point les lois peuvent être préjudiciables, en particulier auprès des gens ayant droit à l'équité. La communauté juridique doit de toute urgence envisager des approches qui tiennent compte des traumatismes, qui renforcent la sécurité et qui réduisent les préjudices. Auprès des Autochtones, cela signifie qu'il faut éliminer les éléments coloniaux et intégrer des éléments autochtones. » (Éducateur juridique clinique)



Postes vacants à la magistrature

« Les nominations à la magistrature (les postes vacants demeurent souvent inoccupés trop longtemps, ce qui entraîne des problèmes de charge de travail et d'horaire au tribunal). » (Doyen d'une faculté de droit)

« Embaucher plus de juges et de décideurs pour accélérer les procédures judiciaires. » (Étudiant en droit de quatrième année et plus)



Besoins juridiques, sociaux ou financiers et besoins en santé croissants et intersectoriels

« Les problèmes en matière de logement devraient être une priorité pour tous les avocats, surtout en raison de la crise actuelle au Canada. La crise du logement est susceptible de toucher tous les autres droits de la personne dont dispose la population canadienne. » (Étudiant en droit de deuxième année)

« La décriminalisation de la moralité (usage ou possession de drogues, travail du sexe) et de la pauvreté en général (lois sur le flânage, la mendicité et l'hébergement), l'accès à des logements abordables et le nombre insuffisant de ce type de logement, en particulier auprès des personnes racisées et autochtones, entraînent des répercussions sociales plus importantes et plus profondes qui sont ensuite criminalisées, ce qui conduit à l'arrestation d'un nombre accru de personnes et de condamnations à des peines de prison. » (Étudiant en droit de première année)

« Les personnes extrêmement marginalisées (p. ex. celles qui ont un problème de toxicomanie ou des problèmes de santé mentale) ont souvent besoin d'un soutien social important pour avoir droit à des règles du jeu équitables avant même d'accéder à la justice. » (Étudiant en droit de première année)

« Les personnes en situation de handicap, les survivants d'actes de violence et les personnes en situation de pauvreté ont tous besoin d'une aide juridique urgente. » (Étudiant en droit de deuxième année)

« L'augmentation du coût de la vie, en particulier des prix des loyers, fait en sorte que même les personnes qui gagnent un salaire décent ont du mal à mettre de côté un peu d'argent pour faire face à des situations d'urgence, telles qu'une représentation juridique. » (Étudiant en droit de deuxième année)



Augmentation du nombre de plaideurs non représentés

« Le nombre de défendeurs qui agissent pour leur propre compte devant les tribunaux en matières civiles, mais particulièrement criminelles, est déplorable et inacceptable. Une procédure judiciaire, qu'elle aboutisse à une condamnation ou à un verdict de responsabilité, est une affaire qu'aucune personne non spécialiste ne devrait avoir à gérer seule, et certainement pas lorsque cette personne y est contrainte et qu'elle n'a pas le choix. » (Étudiant en droit de première année)

« Le nombre de plaideurs non représentés par un avocat atteint actuellement un niveau inquiétant et doit être traité de toute urgence dans les domaines suivants : l'immigration, le droit de la famille (p. ex. , la violence familiale, les ordonnances de protection de l'enfant) et les infractions criminelles mineures. » (Avocat)



Écarts croissants dans l'accès aux technologies et leur connaissance

« Il existe un écart technologique touchant de nombreuses personnes qui n'ont pas accès à des téléphones intelligents ou à des ordinateurs et qui ne peuvent donc pas accéder à des plateformes qui privilégient le numérique comme la CLI [Commission de la location immobilière] ou les audiences sur Zoom (au criminel). » (Éducateur juridique clinique)

« Si seulement les grands acteurs peuvent accéder aux [innovations juridiques] ou se les offrir. Si nous ne rendons pas les technologies accessibles, les gens qui en ont vraiment besoin ne pourront pas y accéder. » (Innovateur juridique)



Initiatives d'accès à la justice dans le cadre de la formation juridique

Dans le cadre du sondage mené auprès des éducateurs juridiques, les doyens de facultés de droit et les éducateurs juridiques cliniques ont été invités à décrire la manière dont leur établissement intègre l'accès à la justice à la formation juridique. Les doyens de facultés de droit ont décrit plusieurs méthodes d'introduction à l'accès à la justice dans leur établissement, notamment par le biais de cours, de cliniques, de possibilités de bénévolat et d'autres programmes dans leur faculté de droit :

- « Nous offrons deux programmes cliniques intensifs, un programme d'étudiant(e)s pro bono du Canada en forte demande, et nous offrons plusieurs cours qui mettent l'accent sur les problèmes d'accès à la justice ou qui y touchent. »
- « Notre programme d'études intègre l'accès à la justice tout au long du parcours. Nous proposons trois programmes cliniques qui offrent des services à la communauté, aux réfugiés et aux créateurs de contenu en matière de propriété intellectuelle. En outre, nous offrons des cliniques d'identification en collaboration avec des organismes communautaires, des séminaires spécialisés (p. ex. sur la violence familiale), des présentations régulières par des intervenants sur les enjeux d'accès à la justice, un cours d'approfondissement en litige civil qui intègre des questions d'accès à la justice, des stages pratiques d'une session dans des cliniques et auprès d'organisations de la société civile, ainsi qu'une section active du réseau d'étudiant(e)s pro bono du Canada. »
- « La matière enseignée traite d'enjeux d'accès à la justice dans plusieurs cours, y compris les cours et les stages qui impliquent une composante clinique dans le secteur du droit de la pauvreté, de la santé mentale, etc. Des occasions d'échanger des informations et de discuter des enjeux d'accès à la justice sont également régulièrement offertes : conférenciers invités, séminaires organisés par la faculté et événements organisés par des groupes étudiants, en particulier les groupes d'étudiants promouvant les populations méritant l'équité et historiquement sous-représentées. »
- « Nous offrons un cours obligatoire aux étudiants en première année intitulé "Access to Justice" (Accès à la justice). L'accès à la justice imprègne également une grande partie de notre mode de fonctionnement, notamment notre processus holistique d'admission au JD, qui accorde une importance égale aux notes, aux résultats de l'examen LSAT (Law School Admission Test) et à la déclaration personnelle du candidat. Notre processus de recrutement de nouveaux membres de la faculté exige également que les candidats mettent l'accent sur leur travail en faveur de la justice, y compris la décolonisation ainsi que l'enseignement et la recherche sur la lutte contre le racisme. Nos cours comprennent un certain nombre de possibilités d'apprentissage par l'expérience et dans les cliniques, qui mettent l'accent sur les idéaux de lutte contre l'oppression, et nous proposons également une liste complète de cours qui mettent l'accent sur l'accès à la justice. »
- « Nous avons intégré les questions d'accès à la justice dans le cours obligatoire de procédure civile. D'autres professeurs en parlent de façon accessoire dans d'autres cours obligatoires (droit pénal, droit des obligations, droits et libertés, droit administratif, etc.). Nous disposons d'une

clinique juridique de droit social qui vise à répondre aux besoins d'accès à la justice des personnes vulnérables et qui comprend une formation complète sur ces questions (durée de 12 heures), ainsi qu'un programme d'enseignement clinique avec de nombreuses organisations communautaires. Dans le cadre de notre programme coopératif, nous proposons un stage communautaire financé par une fondation

juridique afin de rémunérer les étudiants et de contribuer à l'accès à la justice. Nous offrons également un cours obligatoire sur la médiation et la résolution de différends qui place l'accès à la justice au cœur de l'apprentissage. Enfin, nous offrons plusieurs cours complémentaires qui abordent ce thème (droit et pauvreté). »

Des éducateurs juridiques cliniques ont également décrit la manière dont leur faculté de droit intègre l'accès à la justice :

- *« Nous avons deux cliniques associées à [la faculté de droit] qui offrent aux étudiants en droit et en travail social la possibilité d'acquérir des compétences pratiques en matière de droit de la pauvreté et de se pencher sur des enjeux systémiques. Les étudiants font du bénévolat, effectuent des stages universitaires et sont employés pendant l'été. Les cliniques offrent une expérience en droit du logement, en droit pénal, en droit de la famille, sur la maltraitance des personnes âgées, en conseils juridiques et en représentation de survivants d'actes de violence conjugale et d'agressions sexuelles, dans l'aide à la lutte contre la traite des personnes, en droit de l'immigration et des réfugiés et en droit des bénéficiaires publics. »*
- *« J'occupe le poste de directeur général de la clinique d'aide juridique [de la faculté de droit]. Des étudiants travaillent avec nous à temps plein pour une session et apprennent à connaître les liens avec la pauvreté, et à représenter les personnes vivant dans la pauvreté, dans les domaines du droit de la famille, de la protection de l'enfant, de la justice*
- *pénale pour les jeunes et du droit administratif (principalement les questions de logement et de revenu). Nos étudiants découvrent les écarts qui existent et, en plus de représenter des clients individuels, ils organisent des séances d'information au sein de la communauté et travaillent avec des organisations communautaires qui s'occupent de questions de justice sociale. »*
- *« L'un des critères à prendre en compte lorsque nous nous impliquons dans une affaire est l'incidence de l'accès à la justice. »*
- *« Grâce à des partenariats avec des organisations communautaires, notre programme associe des étudiants en droit bénévoles à des avocats bénévoles pour fournir des services juridiques gratuits aux personnes rencontrant des obstacles à la justice. Nous proposons également des postes rémunérés et du bénévolat dans le cadre d'un programme ontarien qui fournit virtuellement des services gratuits à portée limitée à des parties à faible revenu impliquées dans des litiges familiaux. Nous opérons présentement dans 22 facultés de droit au Canada. »*

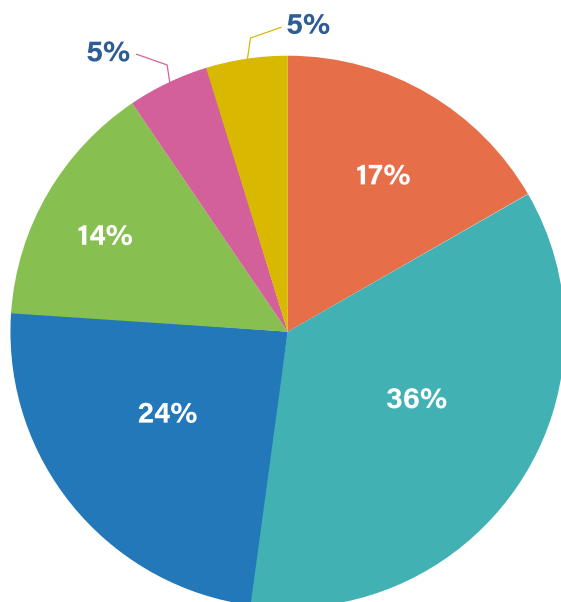
Mobilisation envers l'accès à la justice dans les programmes de formation juridique

La section suivante explore la connaissance du concept d'accès à la justice chez les étudiants en droit et les jeunes professionnels du droit de même que la mobilisation de ces derniers envers l'accès à la justice avant, pendant et après leur programme de formation juridique.

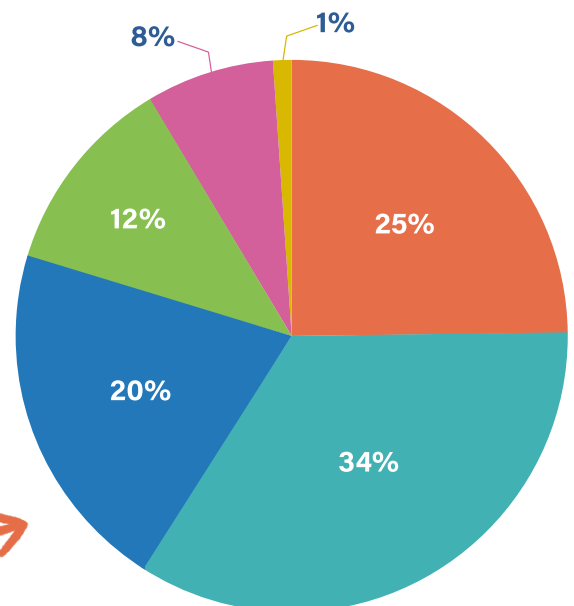
Points de vue sur l'accès à la justice et expériences en la matière avant la formation juridique

Dans le cadre des sondages, les étudiants actuels et les jeunes professionnels du droit ont été invités à préciser s'ils portaient de l'intérêt pour l'accès à la justice avant de commencer leurs études de droit ou leur programme de formation juridique⁶.

La majorité des étudiants en droit ont déclaré qu'ils portaient de l'intérêt pour l'accès à la justice avant le début de leurs études de droit



■ C'est la raison pour laquelle je me suis inscrit(e)
■ Cet enjeu a certainement été un facteur
■ Un peu
■ Très peu
■ Pas du tout
■ Aucune de ces réponses



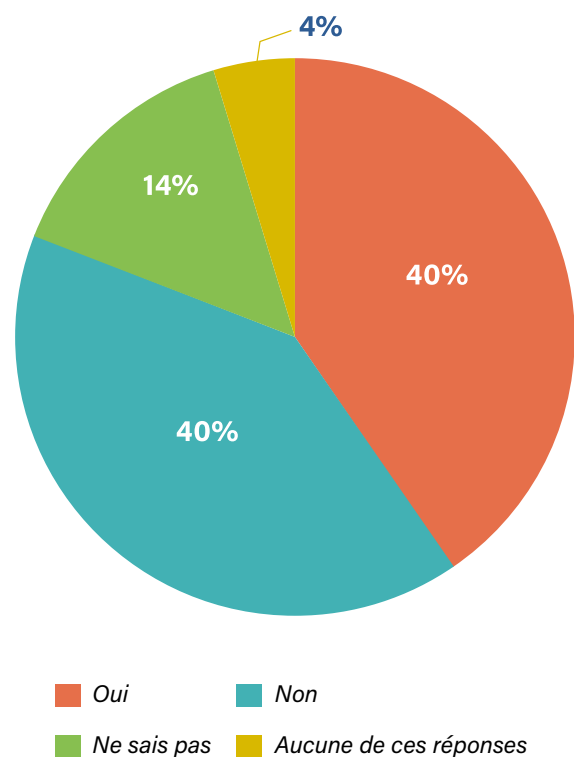
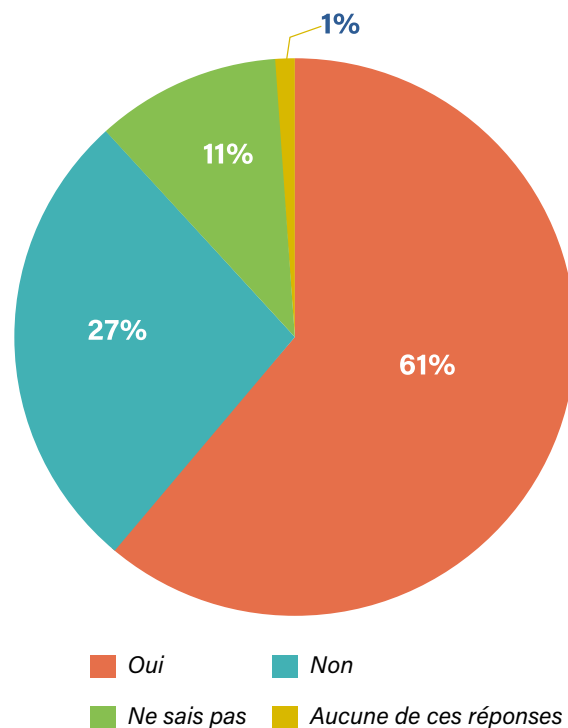
■ C'est la raison pour laquelle je me suis inscrit(e)
■ Cet enjeu a certainement été un facteur
■ Un peu
■ Très peu
■ Pas du tout
■ Aucune de ces réponses

Les jeunes professionnels du droit ont donné une réponse semblable

⁶ L'équipe de recherche du Comité d'action reconnaît que les personnes qui ont choisi de répondre à ces sondages sur l'accès à la justice l'ont peut-être fait en raison de leur intérêt pour ce sujet. Il se peut donc qu'un biais d'autosélection vienne altérer les réponses ci-dessous.

Votre intérêt pour l'accès à la justice ou votre connaissance de ce sujet ont-ils joué un rôle dans votre décision d'aller à la faculté de droit?

Dans le cadre des sondages, les répondants ont été invités à préciser si leur intérêt pour les questions d'accès à la justice, ou leurs connaissances sur le sujet, avait influencé leur décision de s'inscrire à des études de droit. La majorité (61 %) des étudiants en droit actuels ont répondu « Oui ».



Votre intérêt pour les questions d'accès à la justice, ou vos connaissances sur le sujet, ont-ils influencé votre décision de vous inscrire à des études de droit?

Dans le cas des jeunes professionnels du droit, la répartition était plus évidente, environ 40 % des jeunes professionnels ayant répondu « Oui » et 40 % ayant répondu « Non »

Parmi les personnes qui ont répondu « Oui », 71 % étaient des avocats et 29 % des parajuristes ou des notaires.

Dans les deux sondages, les personnes qui ont répondu « Oui » à cette question ont également été invitées à expliquer pourquoi leur intérêt pour l'accès à la justice les avait incitées à suivre une formation juridique. Plusieurs personnes ont expliqué qu'un désir général d'aider les autres les avait incités à vouloir suivre une formation juridique :

- « J'avais déjà été exposé aux droits de la personne et je savais que je voulais acquérir des connaissances juridiques afin d'aider les autres à prendre des décisions éclairées et à connaître leurs droits. » (Avocat)
- « C'est l'une des nombreuses raisons qui m'ont poussé à faire des études de droit; l'idée que ma carrière juridique me permette d'aider les autres au lieu de simplement gagner de l'argent m'a encouragé. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Je m'intéressais aux questions de justice sociale et je voulais faire une différence, mais je ne crois pas que j'avais connaissance du terme "accès à la justice" avant mes études de droit. » (Avocat)
- « Même si je ne connaissais pas le concept formel d'accès à la justice, mon désir d'offrir une aide juridique aux personnes qui n'ont peut-être pas les moyens d'une telle aide m'a incité en partie à faire des études de droit. » (Étudiant en droit de troisième année)

Plusieurs répondants ont expliqué qu'ils avaient déjà travaillé dans des postes qui leur avaient permis de comprendre précisément comment une formation juridique pouvait les aider à mieux défendre des personnes et des groupes particuliers :

- « J'ai travaillé dans une clinique pro bono et j'ai constaté à quel point les gens avaient du mal à trouver de l'aide pour régler leurs problèmes. Je voulais aider les gens à résoudre leurs problèmes juridiques et faciliter l'accessibilité des renseignements, mais j'étais frustré de ne pas pouvoir aider les gens ou leur donner des réponses à leurs questions. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Avant de faire des études de droit, j'ai travaillé comme greffier et assistant judiciaire à la cour supérieure de ma province, où j'ai pu constater les défis auxquels les plaideurs non représentés faisaient face dans le système de justice. Comment, même après plusieurs tentatives visant à rendre la cour plus conviviale pour les plaideurs non représentés et à utiliser un langage moins spécialisé, les lacunes de l'accès à la justice demeuraient grandes pour ces personnes. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « J'ai été témoin de problèmes d'accès à la justice en tant que travailleur social de première ligne et j'ai eu le privilège d'avoir des membres de ma famille menant des carrières juridiques et d'avoir pu m'inscrire à des études de droit. En tant que travailleur social, j'ai constaté la nécessité de mettre en place des pratiques juridiques davantage axées sur la personne qui tiennent compte des traumatismes afin d'améliorer l'accès à la

justice. C'est pourquoi j'ai choisi de faire des études de droit et j'ai eu le privilège d'avoir accès à une formation juridique. » (Étudiant en droit de deuxième année)

● *« Je travaillais dans un camp de réfugiés et tout le monde souhaitait obtenir des conseils juridiques. J'en suis venu à croire que l'information et la représentation juridiques devraient être un droit de la personne fondamental; j'ai donc choisi de poursuivre une carrière en droit. » (Étudiant en droit de deuxième année)*

● *« J'ai travaillé comme travailleur social dans des communautés éloignées du nord de la Saskatchewan et j'ai voulu améliorer l'accès des familles vivant en milieu rural à des conseils juridiques et à des avocats. » (Étudiant en droit de deuxième année)*

● *« J'ai travaillé dans le secteur des services sociaux communautaires et du développement international avant d'entamer mes études de droit; après ces expériences, je me suis mis à voir le droit comme un moyen de faire un pas en avant dans ma carrière, dans une direction philosophique semblable. » (Étudiant en droit de première année)*

● *« J'ai décidé de faire des études de droit pour aider les femmes qui ont vécu de la violence familiale à régler les questions relevant du droit de la famille, après avoir défendu leurs intérêts dans ce domaine pendant plusieurs années. C'est ma frustration face à la difficulté pour mes clientes d'accéder à des services juridiques et de trouver des avocats tenant compte des traumatismes, de même que des jugements citant des mythes sur la violence familiale comme des vérités, qui m'ont poussé à faire des études de droit. » (Étudiant en droit de première année)*

D'autres répondants ont expliqué qu'ils avaient un lien personnel avec les questions d'accès à la justice ou avaient vécu des expériences qui les ont incités à faire des études de droit :

● *« Étant moi-même une femme métisse, j'étais curieuse de connaître les expériences des peuples autochtones au Canada dans le système de justice. Pendant mon diplôme de premier cycle, j'ai découvert le racisme systémique au sein de notre système de justice. J'ai voulu faire des études de droit pour découvrir les moyens de mieux servir ma communauté métisse et d'autres communautés autochtones dans nos efforts de lutte contre le racisme systémique au Canada. » (Avocate)*

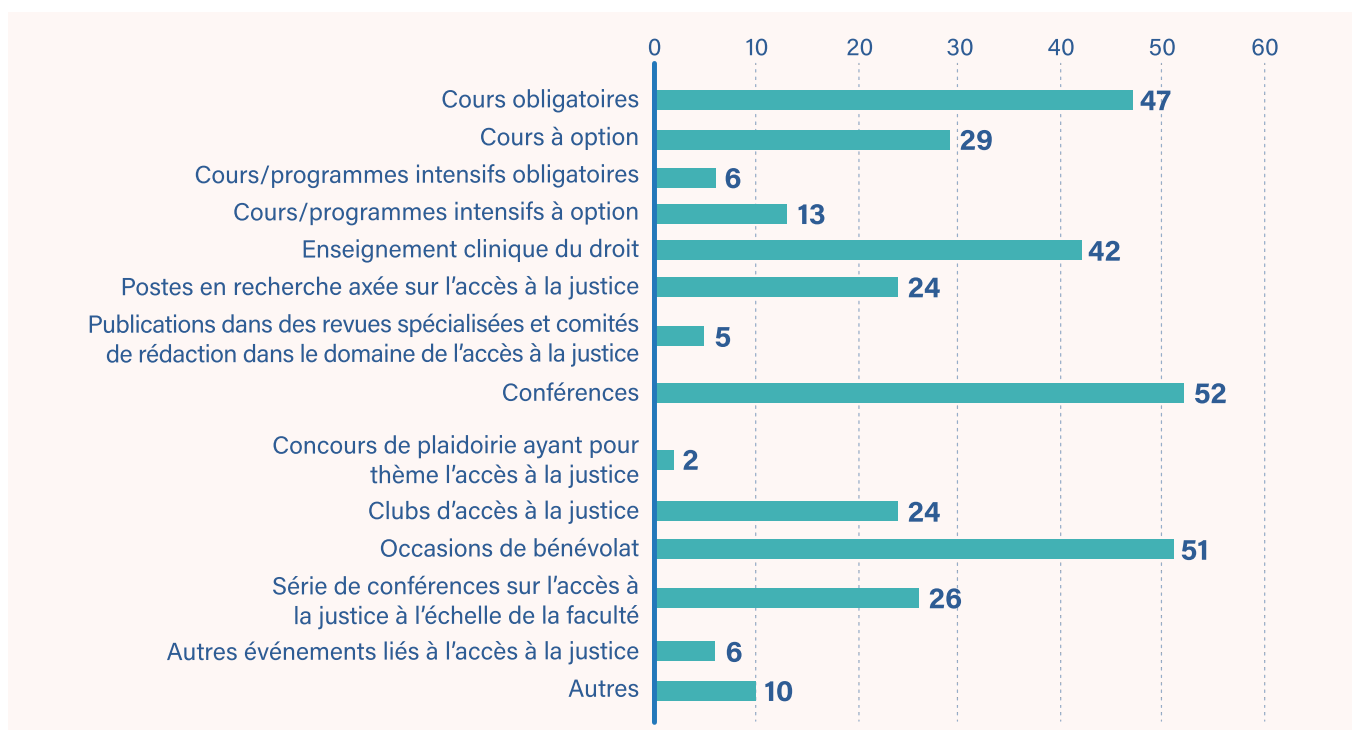
● *« J'ai grandi dans un foyer qui agissait comme famille d'accueil et j'ai vu par moi-même à quel point l'accès à des avocats qui défendent les droits des enfants change la vie des enfants dans le système. J'espère qu'un jour je serai en*

mesure de donner une voix aux enfants qui se trouvent dans des situations semblables. » (Étudiant en droit de première année)

● *« L'accès à la justice a été la principale raison qui m'a poussée à mener une carrière juridique et, par conséquent, à faire des études de droit. En tant que femme noire, l'accès à la justice est particulièrement difficile dans toute société occidentale. Le fait de voir d'autres personnes comme moi être marginalisées dans leurs efforts pour accéder à la justice m'a rendu mal à l'aise et m'a souvent frustrée. Je fais donc des études de droit dans l'espoir de réduire les lacunes. » (Étudiante en droit de troisième année)*

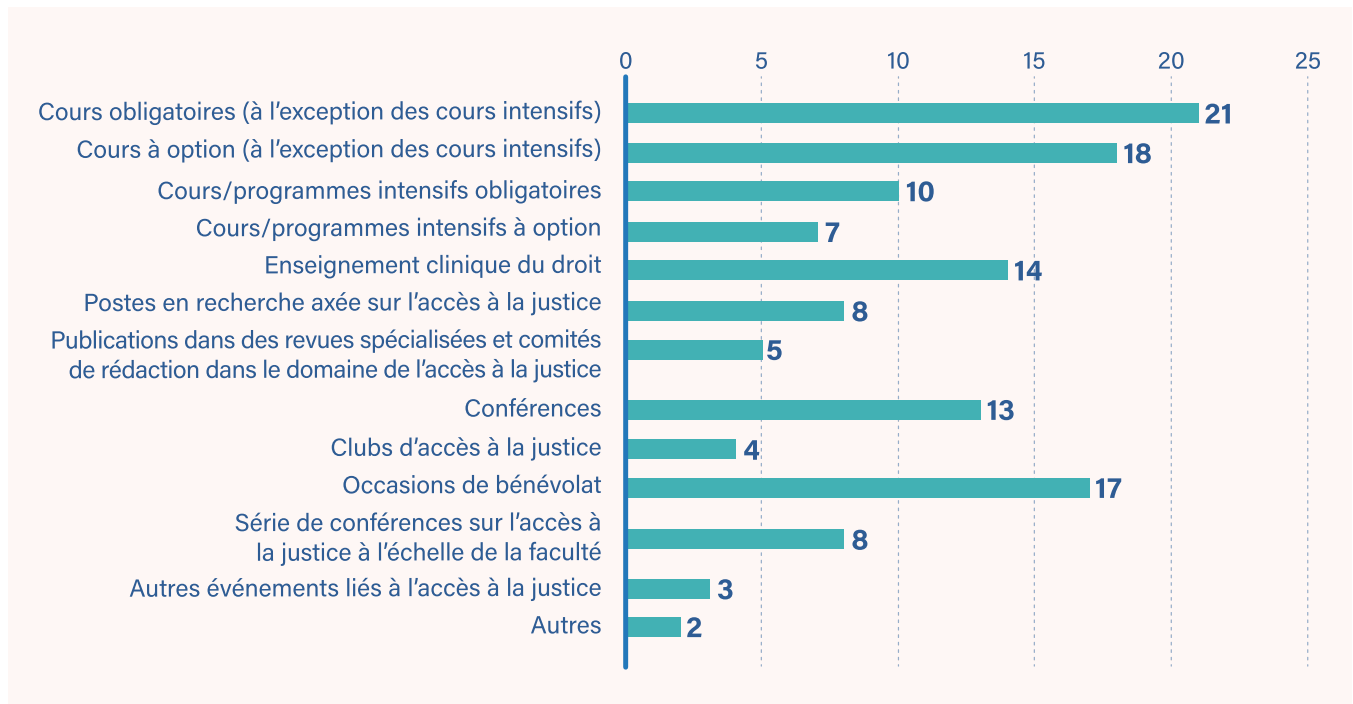
Points de vue sur l'accès à la justice et expériences en la matière pendant la formation juridique

Dans le cadre des sondages, les étudiants en droit et les jeunes professionnels du droit ont été invités à réfléchir à leur parcours universitaire en droit ou à leur parcours de formation juridique. Les répondants ont été invités à préciser les initiatives d'accès à la justice auxquelles ils avaient participé pendant leurs études de droit ou leur programme de formation juridique. Le graphique ci-dessous présente les réponses des étudiants en droit :



* Le graphique reflète le nombre d'étudiants et non des pourcentages. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les options qui s'appliquaient.

Une tendance se dégage des deux sondages : les cours obligatoires, les conférences, les occasions de bénévolat, l'enseignement clinique du droit et les cours à option sont les cinq moyens les plus courants qui ont amené les répondants à se pencher sur l'accès à la justice pendant leur formation juridique.



* Le graphique reflète le nombre d'étudiants et non des pourcentages.
Les répondants pouvaient sélectionner toutes les options qui s'appliquaient.

Dans le cadre des sondages, les répondants ont alors été invités à expliquer s'ils avaient vécu des expériences pendant leurs études de droit ou leur formation juridique qui ont amélioré ou modifié leur compréhension des enjeux d'accès à la justice.

Étudiants en droit

La plupart des étudiants en droit qui ont répondu au sondage ont estimé que leurs connaissances en matière d'accès à la justice s'étaient améliorées de diverses manières pendant leurs études de droit :

- « Dans le cadre de notre cours sur les procédures judiciaires, notre professeur nous a expliqué comment, pour les plaideurs non représentés, l'accès à la justice pouvait signifier l'accès à un certain niveau d'éducation juridique. De plus, notre professeur a mis en évidence une tension entre la nature contradictoire de notre système de justice et la nécessité d'assurer l'équité lorsque des plaideurs non représentés font face à des avocats spécialisés. Avant de suivre ce cours, je n'avais pas réfléchi au lien entre l'accès à la justice et les plaideurs non représentés. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Oui, ma compréhension de l'accès à la justice s'est améliorée. J'ai eu la merveilleuse occasion de faire le cours/stage auprès de personnes à faible revenu, ainsi que de travailler et de faire du bénévolat dans plusieurs cliniques. J'ai également eu l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes ayant des vues semblables. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Oui. Le travail en clinique m'a permis de mieux comprendre les enjeux d'accès à la justice au Canada. Le fait d'apprendre où se situent les besoins en matière d'accessibilité et de connaître qui ou quoi doit collaborer pour répondre à ces besoins est à la fois un travail énorme et inspirant. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Oui, évidemment. J'ai travaillé avec des personnes incarcérées et j'ai appris d'expérience beaucoup de choses sur le système de justice pénale qui ne sont tout simplement pas enseignées dans une salle de classe. » (Étudiant en droit de première année)
- « J'ai eu la chance de suivre un cours d'apprentissage par l'expérience sur les gens à faible revenu et le droit, ce qui a été un moyen incroyable d'en apprendre davantage sur les enjeux d'accès à la justice et les formes potentielles de représentation. L'apprentissage des services juridiques dégroupés, du travail de représentation et des façons d'exercer le métier d'avocat en tenant compte des traumatismes à l'occasion de certains de ces défis a fondamentalement changé ma façon de voir mon rôle en tant que professionnel du droit lorsqu'il s'agit de problèmes d'accès à la justice et m'a donné des outils et des connaissances pour travailler à y remédier. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Le travail effectué pour les Aboriginal Legal Services dans le cadre d'un stage de la faculté de droit m'a vraiment permis de mieux comprendre les problèmes d'accès à la justice. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Étant donné le peu de connaissances que j'avais sur les enjeux d'accès à la justice, l'information reçue sur le sujet m'a aidé à comprendre les problèmes et m'a motivé à m'impliquer dans des cliniques communautaires. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « L'un des points forts de mon expérience à la faculté de droit a été ma participation à notre équipe du tribunal-école de la Canadian Client Consultation Competition. Ce tribunal-école se concentre sur la rencontre avec un client, l'examen de son problème juridique et la présentation d'options potentielles pour le client à la fin de l'entretien. Ce tribunal-école nous a permis, à moi ainsi qu'à mes pairs, de

découvrir les différents moyens dont disposent les avocats pour aider les gens sans se rendre au litige, pour des raisons d'accès à la justice, y compris la rédaction de lettres, les services juridiques dégroupés et les solutions créatives et non juridiques aux problèmes de tous les

jours. Cette expérience m'a aidé à améliorer ma créativité dans la résolution de problèmes, en particulier lorsque le client a des contraintes financières. » (Étudiant en droit de troisième année)

D'autres étudiants en droit ont expliqué qu'ils avaient l'impression que leur compréhension de l'accès à la justice avait un peu changé :

- « Elle [ma compréhension] s'est un peu améliorée. Je peux mieux expliquer la situation, au lieu de simplement ressentir que quelque chose ne va pas. Je comprends mieux les raisons structurelles des problèmes d'accès à la justice. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Ma compréhension n'a pas changé, mais ma faculté de droit m'a appris à voir les choses sous des angles différents. » (Étudiant en droit de première année)

- « Je ne dirais pas [que ma compréhension a changé], parce que j'ai l'impression que c'est ce à quoi je m'attendais. J'ai l'impression de mieux comprendre les enjeux d'accès à la justice, mais je n'ai rien appris de très différent par rapport à ce que je pensais. » (Étudiant en droit de deuxième année)

Quelques étudiants ont estimé que leurs études de droit n'ont pas amélioré ou changé leur compréhension de l'accès à la justice :

- « Non. Ma compréhension de l'accès à la justice a été acquise lors d'expériences de bénévolat personnelles avant mon entrée à la faculté de droit (p. ex. à la Société Elizabeth Fry). » (Étudiant en droit de première année)
- « Mes études de droit en soi n'ont pas amélioré ou changé ma compréhension. J'ai plutôt cherché, dans le cadre de mon travail et de mes recherches, à rencontrer des personnes souhaitant des changements significatifs; j'ai aussi travaillé avec des organisations non

juridiques pour promouvoir ces changements et apporter mon aide dans la mesure du possible. » (Étudiant en droit de troisième année)

- « Non. Ma compréhension de l'accès à la justice provient de mon expérience vécue. Les cours et les conférenciers invités ne m'ont absolument rien appris par rapport à cette expérience. » (Étudiant en droit de troisième année)

Jeunes professionnels

Plusieurs jeunes professionnels ont expliqué qu'ils avaient pris davantage conscience de l'accès à la justice dans leurs cours et les cliniques juridiques :

- « Oui, j'ai appris à propos des enjeux d'accès à la justice dans le cadre de mes cours et de mes activités parascolaires. Avant mon entrée à la faculté de droit, ce n'était pas vraiment un enjeu qui me préoccupait. » (Avocat)
- « Oui, mon travail dans une clinique juridique m'a permis de mieux comprendre la gravité de la crise d'accès à la justice. » (Stagiaire)
- « Oui, un cours sur la criminalisation des personnes autochtones a changé mon point de vue sur le système de droit pénal. » (Avocat)
- « En travaillant dans une clinique juridique et en suivant un cours obligatoire sur la responsabilité professionnelle qui traitait d'accès à la justice, j'ai pu mieux comprendre la crise d'accès à la justice au Canada. » (Professionnel du droit, magistrature)
- « Le contenu des cours, bien que n'allant pas très loin dans la matière, était intéressant et m'a ouvert les yeux sur des réalités dont je n'étais pas nécessairement conscient. Mon travail dans une clinique juridique étudiante était également intéressant du fait que ce travail permettait de mettre des étudiants en contact avec des clients de différents horizons, y compris des gens qui pouvaient avoir plus de difficultés à accéder à la justice pour différentes raisons (langue minoritaire, raisons financières, relation difficile avec l'autorité, etc.). » (Avocat)



D'autres jeunes professionnels ont estimé avoir acquis des connaissances sur l'accès à la justice en grande partie en dehors des cours :

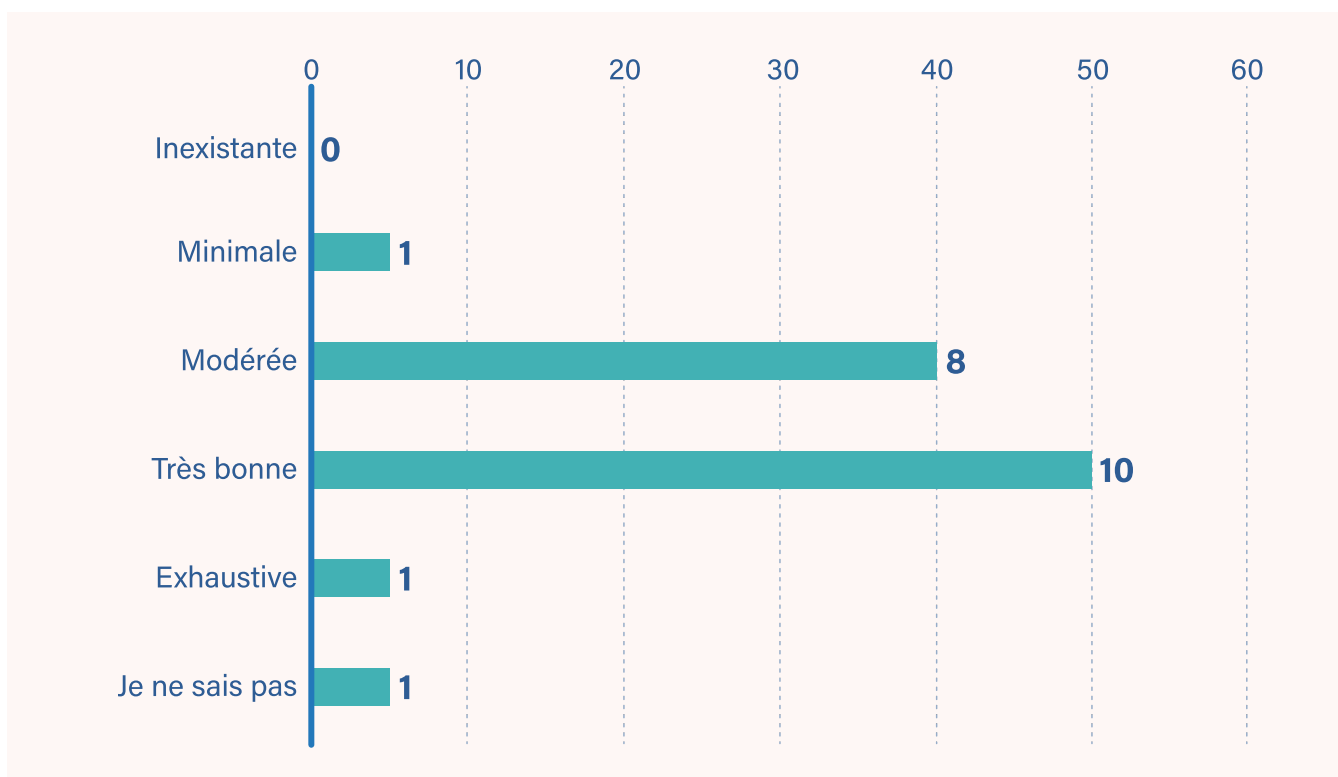
- « Non pas en raison du programme d'études, mais oui, en raison des occasions que j'ai recherchées ou que je me suis créées. » (Avocat)
- « Dans le cadre de mes activités parascolaires, notamment auprès de Pro Bono Ontario, je me suis rendu compte que beaucoup de personnes avaient du mal à accéder aux ressources juridiques. Je n'ai toutefois pas eu l'impression que ce sujet avait été abordé à l'école. » (Avocat)
- « Non, ce n'est pas pendant mes études que j'ai compris certains problèmes, mais plutôt lors de conférences, de formations, de congrès et d'autres événements. » (Parajuriste)

Plusieurs répondants ont estimé que leurs connaissances en matière d'accès à la justice étaient encore insuffisantes, et ce, même après leur formation juridique :

- « Un peu, oui. J'ai toujours l'impression qu'il y a beaucoup de choses que je ne comprends pas. J'aurais aimé que le concept d'accès à la justice soit davantage placé au cœur de la matière plutôt que d'être simplement ajouté aux cours de droit existants. » (Avocat)
- « J'ai développé la plus grande partie de ma compréhension lors d'occasions qui se sont présentées après mes études [...] [ma faculté de droit] a fait connaître des occasions d'intérêt public, mais je me suis senti déconnecté d'avec les réels enjeux d'accès à la justice. » (Avocat)
- « Non, je n'ai pas eu l'impression que le concept d'accès à la justice était mis de l'avant. » (Parajuriste)
- « Non, ce principe n'a pas vraiment été abordé pendant ma formation. » (Parajuriste)

Les points de vue des éducateurs juridiques

Dans le cadre du sondage mené auprès des éducateurs juridiques, les répondants ont été invités à décrire le niveau de connaissances en matière d'accès à la justice du corps étudiant actuel, par rapport aux étudiants d'il y a 10 ans. La majorité des répondants ont évalué que le corps étudiant actuel avait un niveau satisfaisant de connaissance en matière d'accès à la justice :



Dans le cadre du sondage, les éducateurs juridiques cliniques ont été invités à expliquer s'ils pensaient que le contenu relatif à l'accès à la justice dans les facultés de droit avait eu un impact sur le niveau de mobilisation de leurs étudiants œuvrant dans une clinique juridique. Plusieurs éducateurs juridiques cliniques ont répondu par l'affirmative :

- « Oui. Les étudiants qui participent au cours de pratique clinique doivent suivre le cours de droit communautaire comme cours associé. Ce cours de trois crédits permet aux étudiants d'acquérir de solides connaissances de base. »
- « Oui, il existe une plus grande sensibilisation des étudiants aux inégalités sociales. [Les étudiants] ont la volonté d'en faire plus. »
- « Nous acceptons 16 étudiants en troisième année de droit à chacun des trois semestres. Ces étudiants choisissent habituellement le

travail en clinique, car ils souhaitent travailler directement dans un environnement axé sur l'accès à la justice, en fournissant des services aux gens qui sont traditionnellement mal servis. Les cours précédemment suivis à la faculté de droit traitent de l'accès à la justice à certains égards, mais la clinique est un endroit où les étudiants peuvent acquérir les connaissances qu'ils n'apprendront pas pendant leur formation. Beaucoup d'étudiants arrivent avec peu de connaissances sur les problèmes d'accès à la justice. »

Selon un éducateur juridique clinique, le degré de mobilisation était difficile à mesurer :

- « Je ne suis pas certain. Il est difficile de dire si le contenu relatif à l'accès à la justice a un effet sur le degré de mobilisation de nos étudiants cliniques. Je ne sais pas comment cette mobilisation pourrait être mesurée. Le nombre d'étudiants est contingenté dans certains de nos programmes cliniques tandis qu'il y a toujours des places offertes aux étudiants dans d'autres programmes qui demeurent vacantes au cours d'une session universitaire donnée. Il semble que l'on mette toujours trop l'accent sur les occasions liées aux entrevues sur le campus, ce qui se fait souvent au détriment des occasions universitaires cliniques. »

Un autre éducateur juridique clinique a déclaré que les récents changements structurels apportés au modèle de ses cours cliniques avaient, selon lui, en fait réduit le niveau de connaissance en matière d'accès à la justice du corps étudiant actuel :

- « Nos étudiants en droit sont désormais moins impliqués dans le travail en faveur de l'accès à la justice en raison des changements apportés à nos cours cliniques. Nous ne pouvons tout simplement pas enseigner aux étudiants autant de choses que par le passé ou les exposer au même nombre de choses. Les changements apportés aux cours cliniques ont entraîné une diminution du nombre d'étudiants dans ces cours, une réduction du temps d'enseignement en classe et une baisse du nombre de clients servis au sein de la communauté. »

Forces des initiatives de formation sur l'accès à la justice

Dans le cadre des sondages, les étudiants en droit et les jeunes professionnels du droit ont été invités à identifier les forces de la formation sur l'accès à la justice et des initiatives en ce sens dans leurs facultés de droit et leurs programmes de formation juridique. De nombreux répondants ont souligné les nombreuses forces des occasions d'enseignement de l'accès à la justice dans leur programme de formation juridique :

- « [La faculté de droit] dispose d'un solide programme de formation clinique et des cours qui intègrent l'accès à la justice. Les programmes parascolaires et cliniques sont fortement ancrés dans le parcours des étudiants. J'ai constaté que l'on attend presque des étudiants qu'ils s'impliquent, ce qui constitue une excellente occasion pour les étudiants en droit d'en apprendre sur l'accès à la justice et d'inclure éventuellement cet aspect dans leur carrière professionnelle après l'obtention de leur diplôme. Il y a aussi beaucoup de possibilités d'emplois d'été rémunérés liés à l'accès à la justice pour les étudiants. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Les cours d'apprentissage pratique et les conférenciers invités ont mis l'accent sur les groupes qui n'ont habituellement pas les moyens adéquats ou adaptés pour accéder au système de justice (santé mentale, droit carcéral, droit autochtone, population à faible revenu, enjeux transgenres, etc.). » (Étudiant en droit de première année)
- « Des cours pratiques exceptionnels sur l'accès à la justice auprès du tribunal de santé mentale et un autre cours sur le droit de la pauvreté. Beaucoup d'occasions d'aborder l'accès à la justice dans les clubs étudiants et par le travail bénévole, qui offrent la possibilité de travailler à la fois avec des clients faisant appel, par exemple, aux services juridiques étudiants, mais aussi dans le cadre du travail de représentation, notamment auprès de groupes de personnes marginalisées et racisées tels que l'ILSA et la BILSA. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Nous avons un corps professoral très mobilisé qui aborde fréquemment les problèmes d'accès à la justice en classe et qui souligne les efforts qui ont été déployés jusqu'à présent, en plus d'expliquer pourquoi ces derniers sont insuffisants. Nous avons un corps étudiant réfléchi qui se préoccupe de la situation et qui exprime cette préoccupation à travers des initiatives et une mise en relation des membres de la communauté ayant des vues semblables avec la faculté. » (Étudiant en droit de première année)
- « Je suis reconnaissant de fréquenter une faculté de droit qui met l'accent sur l'accès à la justice, apparemment bien avant que le terme ne soit utilisé officiellement dans ce sens. L'accès à la justice est souvent un sujet de discussion, intentionnel ou non, dans les différentes disciplines et est reflété dans les activités parascolaires, les cliniques et les tribunaux-écoles de la faculté. » (Étudiant en droit de troisième année)

- « Pour les étudiants en première année de droit, [la faculté de droit] a mis en place des visites de centres communautaires qui aident les gens dans le besoin à accéder à la justice. Cette expérience nous a ouvert les yeux et a grandement profité à notre formation; elle a mis en lumière des problèmes qui peuvent être résolus par la communication et la collaboration. Par exemple, les personnes présentes au centre que nous avons visité ne savaient pas que le grand public peut visiter le palais de justice. Une simple visite au palais de justice avant une date d'audience pourrait aider certaines personnes connaissant peu le système de justice à se sentir plus à l'aise avec les procédures judiciaires. Ces visites dans les centres communautaires, qui permettent de voir comment la justice est appliquée dans la "vraie vie", sont très utiles. » (Étudiant en droit de première année)
- « Les présentations des conférenciers invités tenues à la faculté de droit étaient intéressantes et présentaient différents points de vue. J'ai apprécié le soutien apporté par la faculté de droit à la conférence annuelle de notre Indigenous Law Students' Association (association étudiante en droit autochtone). Lorsque j'ai participé à l'organisation de la conférence, nous avons fait venir des conférenciers pour parler du droit pénal et de notre système de justice. » (Avocat)

Plusieurs répondants ont eu l'impression que leurs professeurs avaient fait du bon travail en intégrant le concept d'accès à la justice à différents cours :

- « La majorité des enseignants semblent intégrer l'accès à la justice à nos apprentissages. Beaucoup d'excellentes présentations de conférenciers invités sont organisées et nous avons des opportunités de travail bénévole pour aider les personnes à faible revenu et les plaideurs non représentés à accéder à la justice. » (Étudiant en droit de première année)
- « L'accès à la justice a été mentionné dans différentes classes, à un moment ou à un autre, comme un problème auquel nous devons nous attaquer. Le fait que cette notion ait été soulevée par de nombreux professeurs dans de nombreux contextes permet aux étudiants de savoir qu'il s'agit en fait d'un problème d'actualité répandu. » (Avocat)
- « J'ai suivi un cours intitulé "Poverty Law" (Droit de la pauvreté), qui a influencé mon point de vue sur les études de droit tout au long de mes études. Le cours abordait la situation des gens pauvres qui sont plus souvent confrontés au droit que les personnes riches. Ce cours m'a vraiment fait réfléchir sur l'accès à la justice – les personnes qui ont accès à la justice et celles qui n'y ont pas accès. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « J'ai appris au sujet de l'accès à la justice dans le cadre du cours de droit de la famille. J'ai également suivi un cours sur la protection de l'enfant, où nous avons appris que les enfants autochtones et noirs sont plus souvent arrêtés et placés dans des centres de soins prolongés que les enfants non racisés. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « Je ne suis qu'en première année de droit, mais j'ai constaté que [l'accès à la justice] était très bien intégré à notre cours obligatoire de droit pénal. Nous avons également pu participer à un groupe de discussion à l'heure du dîner, animé

par une personne qui avait été condamnée à tort, ce qui a été très mémorable. » (Étudiant en droit de première année)

● « *Ma faculté de droit met l'accent sur la formation sur l'accès à la justice et offre un cours obligatoire sur l'accès à la justice à tous les étudiants en droit de première année. » (Étudiant en droit de première année)*

● « *Le stage en clinique externe que j'ai effectué a été particulièrement important pour moi, car j'ai pu travailler avec un organisme à but non lucratif œuvrant dans le travail et la défense de l'accès à la justice dans le domaine du droit constitutionnel et au-delà. Notre professeur de droit pénal et de procédure pénale de première année a parlé de l'accès à la justice*

dans tous ses cours. Le groupe de discussion sur la justice sociale, qui réunissait des femmes de couleur dans le domaine de l'accès à la justice, a été puissant. Le département Indigenous Legal Orders propose des cours qui mettent l'accent sur l'accès à la justice pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits. » (Étudiant en droit de troisième année)

● « *De nombreux professeurs de ma faculté de droit sont activement mobilisés pour l'accès à la justice en tant qu'universitaires et travaillent sur des projets de recherche intéressants sur l'accès à la justice dans différents contextes. L'accès à la justice est intégré au contenu doctrinal de nos cours. » (Étudiant en droit de première année)*

Plusieurs répondants ont souligné l'importance unique de leur expérience de formation clinique juridique :

● « *L'expérience clinique a non seulement approfondi mes compétences juridiques, mais m'a aussi permis de voir de mes propres yeux les difficultés que rencontrent les gens à faible revenu lorsqu'ils font face à des problèmes juridiques. Cette expérience a également mis en évidence les lacunes en matière d'accès à la justice dans notre société et m'a fait réfléchir à la manière dont ces lacunes peuvent être comblées. » (Étudiant en droit de troisième année)*

● « *La faculté de droit m'a offert un emploi pendant un été dans un organisme à but non lucratif. Ce travail était très important, parce que l'argent est une préoccupation pour moi. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)*

● « *Ma faculté de droit disposait d'une clinique étudiante de services juridiques, où j'ai pu agir en tant que représentant de personnes accusées d'infractions peu complexes. Je sais que ce ne sont pas toutes les facultés de droit qui disposent d'une telle clinique. Un groupe d'étudiants rencontrait également régulièrement des jeunes à risque dans la communauté pour les renseigner sur leurs droits. » (Avocat)*

Défis relatifs aux initiatives de formation sur l'accès à la justice

Dans le cadre des sondages, les étudiants en droit et les jeunes professionnels du droit ont été invités à identifier les défis relatifs à la formation sur l'accès à la justice et aux initiatives en ce sens dans leurs facultés de droit et leurs programmes de formation juridique.

De nombreuses personnes ont estimé que l'introduction à l'accès à la justice dans les cours n'était pas structurée :

- « Nous avons des cours d'éthique bien précis à la faculté de droit et nous avons le choix entre d'autres cours spécialisés, mais nous n'avons pas de cours portant précisément sur l'accès à la justice. Je comprends ce que signifie l'accès à la justice, mais les discussions à ce sujet étaient très fragmentaires. J'aurais adoré profiter d'espaces pour des discussions plus approfondies, par exemple des cours sous forme de séminaires (et non des cours magistraux où nous parlions de la question en général) qui auraient permis des discussions plus ciblées. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « Les moyens d'améliorer l'accès à la justice n'ont jamais été un sujet prioritaire d'un cours et ça me frustrer. L'accès à la justice a toujours été au centre du lien rompu entre ma communauté et le droit. Cela n'est jamais reconnu ni résolu. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « La grande majorité des cours OBLIGATOIRES (à l'exception de certains cours, comme le cours de procédure civile) ne mettent pas l'accent sur les questions d'accès à la justice, le sujet faisant l'objet de brèves discussions en classe ou, dans certains cas, abordé par des conférenciers invités (j'ai assisté à une conférence sur le sujet). » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Je pense que, pour que les étudiants puissent comprendre le concept d'accès à la justice et son fondement, il faut vraiment décomposer le concept. Je ne sais toujours pas tout à fait ce que l'accès à la justice signifie dans le cadre du droit de la famille ou du droit civil, mais je pourrais vous en parler dans le cadre du droit pénal (accès à l'aide juridique, processus d'appel équitable, etc.). Il s'agit d'un concept tellement vaste qu'il est presque trop difficile à comprendre. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)

D'autres répondants ont expliqué que l'introduction à l'accès à la justice dépendait largement de la décision individuelle des professeurs d'aborder le sujet :

- « Il existe de nombreuses cliniques et certains professeurs insistent là-dessus. Il y a un cours qui met l'accent là-dessus, mais il n'était pas offert cette année parce que le professeur était absent. » (Étudiant en droit de deuxième année)
 - « Une professeure de ma faculté de droit insistait beaucoup sur la défense des droits des prisonniers. Elle organisait des visites dans les prisons avec ses étudiants afin de donner de la formation juridique, ce que j'ai trouvé extraordinaire. » (Avocat)
 - « Il existe un manque d'uniformité dans la mesure où les cours obligatoires sont donnés par des professeurs différents et où chaque professeur met l'accent sur des questions différentes. Ce manque d'uniformité donne l'impression à certains que les cours sont plus faciles ou plus durs en fonction du professeur et détourne l'attention du sujet principal. » (Étudiant en droit de deuxième année)
-

Plusieurs répondants ont trouvé que, même si leur faculté de droit ou leur programme de formation juridique offrait des occasions d'aborder l'accès à la justice, ces occasions n'étaient pas toujours accessibles à toutes les personnes intéressées :

- « Il n'y avait pas assez de possibilités de travail bénévole offertes aux étudiants en droit par la faculté de droit ou dans la communauté. J'ai fait du travail bénévole pour l'aide juridique à l'occasion d'un événement annuel de conseils gratuits, mais je n'ai pas trouvé beaucoup d'autres possibilités. » (Avocat)
- « Offre de cours très limitée dans les domaines du droit où l'accès à la justice joue un rôle; financement limité de programmes de travail clinique ou bénévole axés sur l'accès à la justice. » (Avocat)
- « Il y avait plus de candidats au programme d'étudiant(e)s pro bono du Canada au sein de la faculté que le programme ne pouvait en accepter et placer dans des projets. Il semble que les étudiants souhaitent vraiment faire du travail bénévole, mais que le nombre de possibilités de bénévolat ne tient pas encore compte de ce souhait. » (Étudiant en droit de première année)
- « Nous n'avons qu'un seul cours portant sur l'accès à la justice et seuls 20 étudiants peuvent le suivre chaque année; l'année dernière et cette année, j'ai essayé d'obtenir une place dans ce cours, sans succès. » (Étudiant en droit de troisième année)

- « En ce qui concerne les cours, l'inscription aux cours pratiques axés sur l'accès à la justice est assez contingentée, ce qui réduit le nombre d'étudiants inscrits et, par conséquent, le nombre d'étudiants exposés aux enjeux d'accès à la justice. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Permettre à plus d'étudiants de suivre le cours; le séminaire sur les services aux personnes à faible revenu n'accueille que 12 à 15 personnes par an, ce qui ne représente qu'une infime partie du corps étudiant. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Le nombre de places dans les cliniques juridiques pratiques, où les étudiants ont une réelle occasion de travailler avec des clients, est quelque peu limité et ces programmes sont en forte demande. » (Étudiant en droit de première année)
- « Il est difficile d'obtenir une place dans les cliniques d'accès à la justice, surtout en été. » (Étudiant en droit de première année)

Plusieurs répondants ont jugé que l'exposition à l'accès à la justice avait été plutôt limitée à leur faculté de droit ou dans leur programme de formation juridique :

- « Il y a actuellement peu de discussions sur l'accès à la justice dans les cours obligatoires à la [faculté de droit]. Les possibilités de travail bénévole ne permettent pas nécessairement d'informer les gens sur l'accès à la justice, ou de les orienter sur le sujet, ou d'expliquer les conséquences sociétales. La plus grande exposition d'apprentissage que j'ai eu sur l'accès à la justice à la faculté de droit se résume à un travail que j'ai rédigé dans le cadre de mon cours sur le professionnalisme, où j'ai volontairement choisi l'accès à la justice comme sujet. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Il n'y a que très peu d'occasions pratiques dans les cours obligatoires sur les répercussions concrètes et sur l'accès au système de justice. » (Avocat)
- « Il n'est pas suffisamment exigé que cette question soit incluse dans le programme d'études de tous les cours. » (Avocat)
- « L'accès à la justice n'est pas un sujet très répandu à la faculté. Il est possible d'ignorer le sujet relativement facilement, si on le veut. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Il ne s'agit pas d'un sujet enseigné dans les cours et il y a très peu de conférences, d'événements et d'ateliers consacrés à ce sujet. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Rien, l'accès à la justice n'a été que très rarement abordé. » (Parajuriste)

Points de vue des répondants : qu'est-ce qui pourrait améliorer la formation sur l'accès à la justice?

Les répondants ont suggéré diverses actions qui, selon eux, pourraient améliorer la qualité et l'accessibilité de la formation sur l'accès à la justice. Plusieurs répondants ont souligné la nécessité d'envisager l'accès à la justice de manière holistique, en considérant de manière plus générale non seulement le contenu des cours et des programmes portant sur l'accès à la justice, mais aussi les personnes accédant à la formation juridique ou assurant cette formation :

- « Il faut offrir plus de possibilités aux gens qui ne correspondent pas au profil typique d'un avocat de s'inscrire à la faculté de droit. Plus la profession restera exclusive et élitiste, plus il sera difficile de favoriser un environnement attentif, de manière holistique, à l'égalité d'accès. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Il est tout aussi important d'inclure des personnes d'horizons divers pour diriger les cliniques et animer les cours que de présenter les concepts pour favoriser l'accès à la justice. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « Engager des avocats qui exercent leur travail dans une perspective d'accès à la justice pour enseigner les cours. » (Étudiant en droit de première année)

Plusieurs répondants ont dit espérer que l'accès à la justice soit abordé dans tous les cours ou dans la plupart d'entre eux :

- « Intégrons des discussions sur l'accès à la justice à CHACUN des cours de droit, afin que les étudiants réfléchissent continuellement aux personnes qui peuvent et vont accéder à l'information qu'ils apprennent. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Je pense que les questions d'accès à la justice et les discussions sur le sujet devraient faire partie intégrante de chaque cours; le sujet ne devrait pas seulement être discuté dans le cadre de classes séparées. Je pense que même dans le cadre des cours de base (responsabilité civile délictuelle, propriété, etc.), les étudiants devraient se faire enseigner les enjeux d'accès à la justice propres au domaine et les ressources juridiques disponibles pour les personnes poursuivant une cause d'action qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat (cliniques juridiques locales, etc.). » (Étudiant en droit de première année)
- « L'ajout de sections portant sur l'accès à la justice dans chaque cours plutôt que l'offre d'un cours intensif d'une semaine serait une amélioration. » (Étudiant en droit de première année)

- « Je pense que les discussions sur l'accès à la justice pourraient être intégrées plus directement à notre programme d'études, de sorte que le sujet ne soit pas laissé à la discrétion du professeur de l'aborder ou non. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Davantage d'intégration dans les cours obligatoires autres que l'accès à la justice (c'est-à-dire le droit administratif, le droit des biens dans une optique d'accès à la justice ou une perspective critique). » (Étudiant en droit de quatrième année et plus)
- « Personnellement, je pense qu'un accent accru sur l'accès à la justice dans tous les cours permettrait non seulement d'exposer les étudiants à cette question urgente, mais aussi de faire ressortir cette question comme aspect essentiel de la profession dans le travail concret. Parfois, les cours de la faculté de droit ne parviennent pas à fournir une compréhension « réelle » du cours (c'est-à-dire ce qu'est la pratique, comment certaines poursuites sont intentées, à quoi ressemble le processus d'une cause d'action, quelles stratégies sont les plus efficaces et efficaces lorsque l'on rencontre différents problèmes juridiques (c'est-à-dire, est-il préférable d'aller devant le tribunal?)); je pense qu'une introduction aux enjeux d'accès à la justice dans tous les cours permettrait aux professeurs, aux instructeurs et aux étudiants de passer plus de temps à approfondir une compréhension des réalités de la pratique du droit, ce qui, selon moi, fait défaut, en plus d'approfondir une compréhension des enjeux d'accès à la justice. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « L'accès à la justice doit être un sujet plus présent et central dans les cours obligatoires. La majeure partie de l'apprentissage du sujet est donnée de façon accessoire, plutôt que le sujet soit abordé de front. Pour parvenir à la "justice", notre système de justice doit être accessible à tous. Cependant, les cours sont souvent enseignés d'une façon qui sous-entend que le système de justice est accessible à tous de manière égale; le type d'enseignement ne parvient pas à présenter les nuances qui expliquent pourquoi et comment certaines personnes ne réussissent pas à obtenir justice dans le système de justice. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « J'aimerais que les considérations relatives à l'accès à la justice soient mieux intégrées à l'enseignement de base sur la manière de percevoir le droit. J'ai l'impression qu'il s'agit souvent d'une réflexion après coup ou d'une considération de principe qui s'ajoute [au reste] une fois que nous avons appris que "ce sont les règles". » (Étudiant en droit de troisième année)

D'autres répondants croient qu'il serait mieux d'aborder l'accès à la justice dans le cadre d'un cours obligatoire portant particulièrement sur l'accès à la justice où le terme serait clairement défini et expliqué :

● « On devrait créer un cours obligatoire sur l'accès à la justice pour les étudiants en première année. Tout comme les traditions juridiques autochtones qui sont enseignées dès le début des études de droit, un cours sur l'accès à la justice présenterait aux étudiants les préjugés envers les différentes classes sociales au tout début des études de droit. L'accès à la justice ne peut pas être juste un sujet secondaire, enseigné dans les cours des années supérieures. » (Étudiant en droit de troisième année)

● « Le [cours] obligatoire en première année semblait combiner l'accès à la justice et l'éthique juridique, si je me rappelle bien. Pour moi, il s'agit de deux questions très

différentes et leur combinaison rend l'enseignement compliqué. L'accès à la justice devrait être un sujet à part entière. En outre, on devrait présenter plus tôt aux étudiants les différents volets de l'accès à la justice, par exemple les différences entre l'accès à la justice dans le droit pénal et le droit civil. Une personne qui pourrait faire l'objet d'une incarcération et une personne qui demande le divorce ou qui cherche à obtenir de l'aide dans une affaire au civil sont deux choses très différentes; tout combiner nuit aux choses dans les deux cas, à mon avis. » (Avocat)



Plusieurs répondants ont souligné l'importance d'en apprendre plus sur les réalités concrètes de tous les jours relativement aux problèmes d'accès à la justice :

- « On devrait améliorer l'exposition des étudiants aux problèmes « réels » d'accès à la justice. Les étudiants pourraient prendre les transports en commun et essayer de se rendre dans un refuge pour sans-abri, au tribunal et dans une prison en une seule journée (comme défi supplémentaire : sans utiliser de téléphone cellulaire), afin de faire l'expérience de toutes les petites choses qui rendent l'accès à la justice si difficile. Après cette expérience, un moment pourrait être prévu pour faire le point! » (Étudiant en droit de première année)
- « À mon avis, les cours pratiques qui permettent aux étudiants de travailler avec les clients, que ce soit ou non dans le cadre d'un litige, devraient être obligatoires, et ce, le plus tôt possible dans le programme d'études. Par ailleurs, les cours actuels offerts aux étudiants en première année dans les facultés de droit devraient offrir la possibilité d'effectuer des travaux juridiques pratiques en tant que partie importante du processus d'évaluation, réduisant ainsi le poids accordé aux examens et aux essais. » (Étudiant en droit de première année)
- « J'ai suivi un cours/stage en milieu de travail qui portait sur l'accès à la justice, dans le cadre desquels nous avons étudié des concepts tels que la prise en compte de la personne dans son intégralité plutôt que du seul problème juridique distinct. J'ai ensuite pu appliquer ces concepts en pratique dans le cadre d'un travail avec une cliente subissant de la discrimination fondée sur le handicap de la part de son gestionnaire immobilier. Je travaille maintenant dans un cabinet privé pour l'été et, jusqu'à présent, j'ai constaté que les principes de l'accès à la justice ne se transposent pas bien dans le monde des affaires. Les avocats qui me supervisent dans ce cabinet m'ont dit de ne pas fournir de ressources à un client qui avait clairement besoin de plus qu'un simple soutien juridique; leurs raisons étaient que ce n'était pas notre travail et que nous devons rester dans notre domaine. Ça serait vraiment bien que davantage d'avocats suivent une formation en matière d'accès à la justice afin qu'ils se sentent habilités à apporter leur aide lorsque c'est possible, notamment en aiguillant les gens vers les ressources non juridiques appropriées. » (Étudiant en droit de deuxième année)

Plusieurs répondants ont suggéré l'idée d'offrir des mesures incitatives aux étudiants pour que ceux-ci poursuivent des études et une carrière dans le domaine de l'accès à la justice :

- « Incitons les étudiants à s'intéresser à l'accès à la justice et à consacrer leur carrière à l'amélioration de l'accès à la justice (p. ex. , bourses d'études, conférences sur l'accès à la justice, stages dans des environnements orientés vers l'accès à la justice offrant aux étudiants un salaire décent, etc.). » (Étudiant en droit de troisième année)
- « On devrait peut-être proposer des parcours particuliers pour l'obtention d'un diplôme de droit axé sur l'accès à la justice (cours, expérience clinique, etc.). » (Étudiant en droit de première année)
- « Remboursons la dette des étudiants qui choisissent de poursuivre des carrières dans un domaine d'intérêt public, de la même manière qu'on le fait pour les gens dans le domaine médical qui travaillent dans des communautés rurales. » (Étudiant en droit de deuxième année)

Plusieurs répondants ont souligné l'importance de collaborer avec d'autres secteurs ou d'apprendre de ces secteurs pour améliorer les initiatives d'accès à la justice :

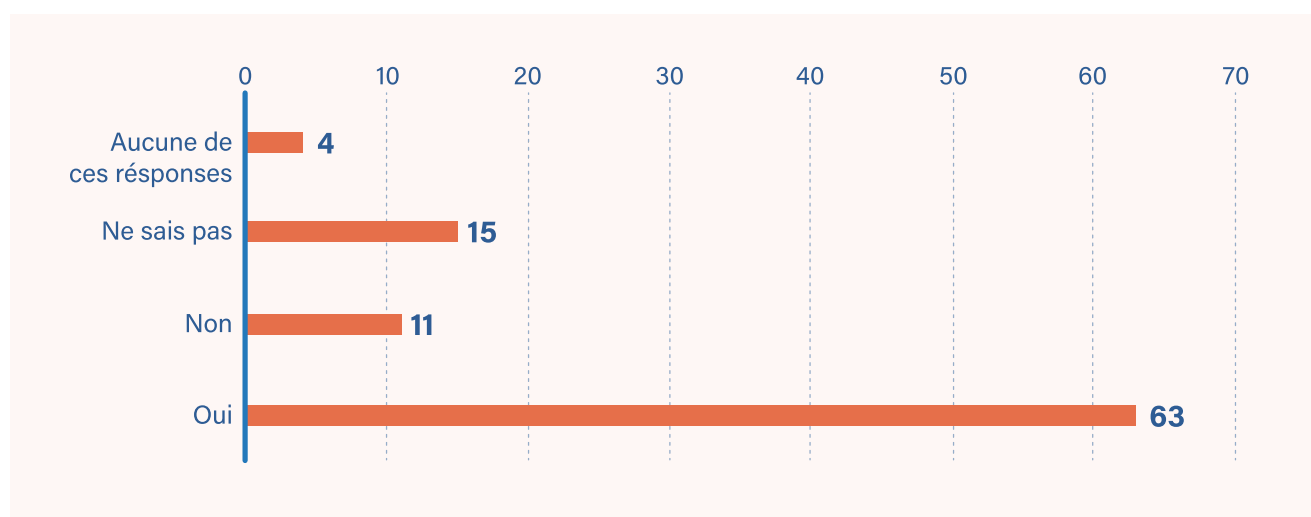
- « Explorer la manière dont les relations interprofessionnelles et la collaboration peuvent faire progresser l'accès à la justice (p. ex. travailler avec des travailleurs sociaux, des travailleurs en service social individualisé, des infirmières, etc.). » (Étudiant en droit de première année)
- « Les cours de droit pourraient être donnés dans un bâtiment appartenant à une autre faculté. Les interactions qui se produiraient entre les étudiants de différents programmes, du fait d'avoir des cours dans un autre bâtiment, pourraient susciter des idées novatrices en matière d'accès à la justice chez les étudiants. » (Étudiant en droit de première année)
- « Ayant suivi des cours de la faculté d'ingénierie, j'ai remarqué à quel point la [faculté de droit] est centrée sur elle-même. Les seules interactions avec les étudiants en droit se produisent lorsque nous nous croisons entre les cours. Les meilleurs moyens de connaître les nouveaux problèmes juridiques qui doivent être résolus sont de sortir de notre "bulle juridique" et de parler à d'autres personnes dans d'autres programmes et d'autres domaines de la vie; c'est beaucoup mieux que de faire un remue-méninges sur les possibles problèmes juridiques rencontrés par les étudiants d'autres facultés. Non seulement nous devrions collaborer avec d'autres facultés et d'autres avocats, mais nous devrions également interagir avec nos pairs dans différentes disciplines pour comprendre leur relation avec le droit et leur manière d'aborder ce que nous pourrions appeler des "problèmes juridiques." » (Étudiant en droit de première année)
- « Je pense qu'il est intéressant de noter qu'exiger des facultés de droit de s'assurer que les étudiants en droit comprennent l'accès à la justice et les possibles éléments rendant le système de justice inaccessible à leurs clients (le coût, la langue, le fossé entre les collectivités rurales et urbaines, l'incertitude, etc.) ne serait pas si différent de l'exigence envers les étudiants en médecine de savoir comment fournir des conseils médicaux dans différents contextes et comprendre les obstacles qui se présentent en fonction de l'emplacement géographique de leur client, ce qui est quelque chose que les facultés de médecine semblent *exiger*. » (Étudiant en droit de troisième année)

Points de vue sur l'accès à la justice et expériences en la matière après la formation juridique

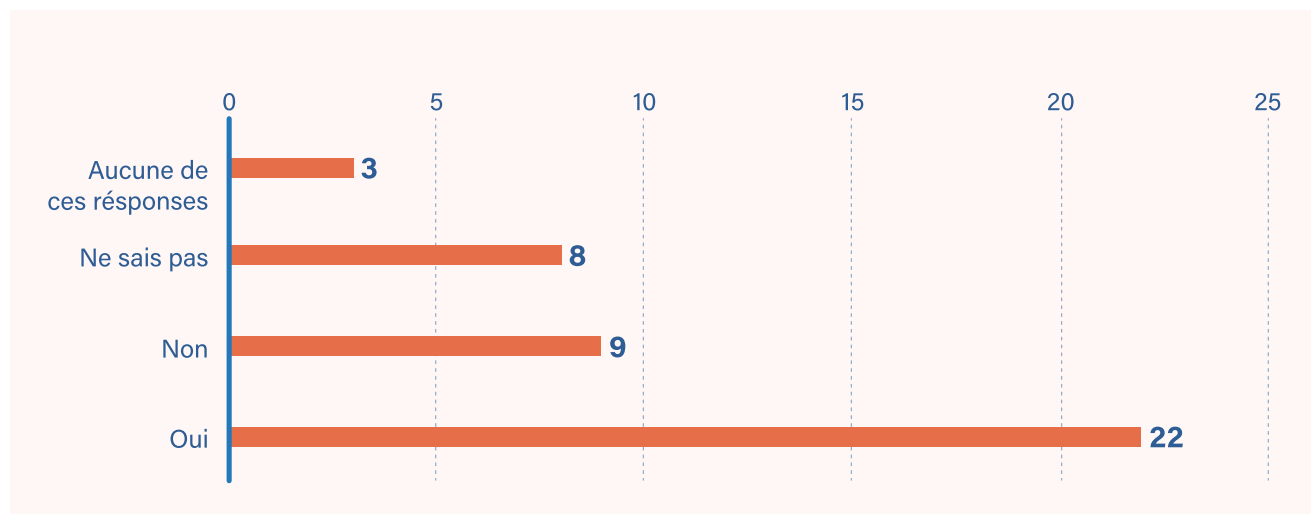
Influence sur les carrières futures

Dans le cadre des sondages, les étudiants en droit et les jeunes professionnels du droit ont été invités à expliquer si leur exposition aux enjeux d'accès à la justice à la faculté de droit ou pendant le programme de formation juridique avait influencé leur façon d'envisager leur future carrière.

La grande majorité des étudiants en droit ont répondu « Oui » :



La majorité des jeunes professionnels du droit ont également répondu « Oui » :



Les personnes qui ont répondu « Oui » ont été invitées à expliquer leur réponse :

Étudiants en droit

- « Mes expériences m'ont montré que le travail sur le terrain ou des postes en contact avec les clients m'intéressent quand le tout est lié à améliorer l'accès à la justice. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Une carrière dans le domaine de l'accès à la justice m'intéresse vraiment plus. L'exposition à l'accès à la justice m'a montré qu'il faut plus que quelques heures de travail pro bono ici et là pour faire bouger les choses; il faudrait une action concertée et un dévouement de ma part. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « L'exposition met en contexte le type de travail qui me donne l'impression d'utiliser correctement mon privilège d'avoir fait des études de droit. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Bien que ce soit déjà l'un des facteurs qui m'a incité à poursuivre une carrière en droit, mon exposition aux problèmes d'accès à la justice a renforcé mon désir, en tant qu'avocat en exercice, de participer à des activités pro bono ou des occasions de travail bénévole visant à fournir une aide juridique et des informations aux personnes qui n'ont pas accès à la justice. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Je m'intéresse beaucoup plus au travail pro bono effectué pour soutenir l'accès à la justice ou possiblement à une carrière dans ce domaine. » (Étudiant en droit de première année)
- « Je veux certainement effectuer du travail pro bono, quel que soit le type de droit que je choisirai de pratiquer. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « L'exposition [à l'accès à la justice] m'a permis de faire ce qui me passionne tout en poursuivant mes études de droit, et m'a permis de faire partie d'une communauté pendant mes études de droit. J'ai également été amené à repenser ma future carrière d'une certaine manière, car je perçois le travail significatif différemment à la suite de mon travail en clinique. Pour moi, un travail qui a du sens suppose un travail favorisant des changements concrets avec des personnes qui partagent les mêmes idées, et j'ai eu du mal jusqu'à présent à trouver cela en droit. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Il est certain que je ferai du travail pro bono ou que je travaillerai pour un organisme à but non lucratif lorsque j'entamerai ma carrière juridique. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Avant la faculté de droit, je pensais devenir avocat et travailler dans un cabinet. Aujourd'hui, j'espère pouvoir continuer à faire du travail bénévole même en tant qu'avocat en exercice. Je ne sais pas encore comment, mais j'ai très envie d'apporter un changement positif envers les enjeux d'accès à la justice, même après avoir été admis au barreau. Récemment, j'ai participé à des discussions sur la manière dont la technologie peut améliorer l'accès à la justice. Je ne sais pas encore comment je peux y apporter ma contribution, mais j'y réfléchis. » (Étudiant en droit de première année)

- « L'exposition [à l'accès à la justice] a ouvert davantage de possibilités sur la façon d'intégrer le travail de représentation en matière d'accès à la justice à une carrière juridique. Auparavant, je pensais que le travail de représentation en matière d'accès à la justice ne serait possible que dans une clinique ou dans le cadre d'une initiative pro bono. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « En raison de mon expérience professionnelle passée, j'avais l'intention de continuer dans le domaine de l'accès à la justice, mais après avoir terminé ma première année en droit, je devrai peut-être faire un détour et travailler dans de grands cabinets avant d'effectuer un travail en faveur de l'accès à la justice. Cela m'a permis de réaliser que le travail en faveur de l'accès à la justice n'est pas très bien payé et qu'il n'est pas viable pour une personne qui doit subvenir aux besoins de sa famille ou un étudiant adulte de faire du "bénévolat" pendant l'été. » (Étudiant en droit de première année)
- « Avant d'être admis à la faculté de droit, je ne pensais pas que je souhaiterais particulièrement améliorer l'accès à la justice dans le système de justice pénale. Ce que j'ai observé et appris m'a fait comprendre que l'accès à la justice est essentiel dans ce domaine et ceux qu'il recoupe. Bien que je ne pense pas pratiquer le droit pénal en tant que tel, je souhaite travailler dans un domaine du droit qui recoupe fréquemment le droit pénal et qui met en jeu des intérêts similaires. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Je continue à vouloir améliorer l'accès à la justice; ma formation n'a fait qu'en réitérer l'importance pour moi. » (Étudiant en droit de deuxième année)

Jeunes professionnels

- « Je suis désormais plus critique à l'égard du système de justice; donc, les types de carrières que j'envisageais avant d'être admis à la faculté de droit m'intéressent moins. » (Avocat)
- « L'exposition [à l'accès à la justice] m'a amené à pratiquer le droit principalement auprès de clients autochtones. » (Avocat)
- « Maintenant que j'ai compris que certains des développements juridiques les plus importants du Canada en matière de libertés civiles ont eu lieu grâce aux affaires pro bono, je suis prêt à accepter des affaires de ce genre et désireux de le faire tôt et fréquemment pendant ma carrière en cabinet privé pour m'assurer que ces questions importantes soient mises à l'avant-scène. » (Avocat)
- « Je suis maintenant un avocat de garde pour l'aide juridique et si je n'avais pas reçu toute cette formation sur les questions d'accès à la justice, je n'aurais peut-être pas choisi ce poste. » (Avocat)
- « L'exposition [à l'accès à la justice] m'a donné envie d'avoir une pratique ou d'occuper un poste qui me permet d'aider les personnes qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat ou qui ont besoin d'aide pour s'orienter dans le système de justice. Les gens se heurtent à de nombreux obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder à la justice. Les avocats peuvent faire beaucoup de choses, petites et grandes, pour améliorer l'accès à la justice. » (Avocat)
- « L'exposition [à l'accès à la justice] a donné une "raison d'être" à ma pratique professionnelle. Le fait de me sentir investi d'une mission donne un sens à mon travail et le rend plus pertinent et plus gratifiant. » (Parajuriste)

Obstacles à une carrière juridique axée sur l'accès à la justice

Le Comité d'action a recueilli des renseignements relatifs aux obstacles à une carrière juridique axée sur l'accès à la justice. De nombreux répondants aux sondages et de nombreux participants aux groupes de discussion ont expliqué qu'ils n'avaient pas été suffisamment informés sur le travail en faveur de l'accès à la justice en tant que possibilité de carrière à leur faculté de droit ou dans le cadre du programme de formation juridique. Comme le soulignent les réponses ci-dessus et la citation ci-dessous, beaucoup voient l'accès à la justice comme une activité bénévole réalisée de façon accessoire :

- « En général, de nombreux étudiants en droit perçoivent le travail d'intérêt public et en faveur de l'accès à la justice uniquement comme un travail "pro bono", et pas nécessairement comme une possibilité de carrière en soi. » (Avocat)
-

Plusieurs répondants ont expliqué comment l'accès à plus de renseignements sur le travail de représentation et sa normalisation en tant que carrière dans le cadre des programmes de formation juridique pourraient contribuer à améliorer l'accès à la justice :

- « Les questions d'accès à la justice doivent être abordées de façon courante dans les cours des facultés de droit. Les occasions sont davantage considérées comme des "projets personnels" ou des possibilités de bénévolat pendant les études, plutôt que comme des questions à aborder tout au long de la carrière. Il y a un manque de compréhension et de communication relatif aux types d'emplois qui abordent les questions d'accès à la justice. Le bureau de perfectionnement professionnel doit s'efforcer davantage de trouver des occasions pour les futurs diplômés qui leur permettront de continuer à aborder les questions d'accès à la justice en dehors de leurs études de droit. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Les facultés de droit devraient moins mettre l'accent sur l'embauche des étudiants par des cabinets de droit des affaires. J'aurais aimé en apprendre plus sur les possibilités de carrière dans le domaine de l'intérêt public. J'ai senti que je devais trouver ces renseignements par moi-même. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « Je pense qu'il serait très utile pour les étudiants en droit de leur faire connaître les possibilités de carrière axées sur l'accès à la justice. Je pense que de nombreux étudiants en droit sont préoccupés par cette question, mais on nous donne l'impression que poursuivre une carrière en faveur de l'accès à la justice n'est pas viable ou ne nous mènera pas au succès. » (Étudiant en droit de deuxième année)

- « Il faudrait consacrer plus de temps et d'argent pour aider les étudiants à trouver des postes axés sur l'accès à la justice après leurs études de droit. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Les facultés de droit devraient mettre moins l'accent sur le recrutement par de grands cabinets et moins soutenir ce recrutement et elles devraient accorder la priorité aux petites organisations ou entreprises qui travaillent activement en faveur de l'accès à la justice. Il existe une culture selon laquelle les entrevues sur le campus et le recrutement sont nécessaires pour réussir; ça doit changer. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Normaliser ce type de travail, ne pas considérer le travail de représentation comme une carrière juridique alternative. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « Il faudrait peut-être mettre davantage l'accent sur le fait que l'accès à la justice est un objectif prioritaire et important, et non un objectif secondaire en parallèle ou un petit aspect des principales aspirations professionnelles de quelqu'un. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Il n'y a pas beaucoup d'informations sur la façon d'occuper un poste dans le domaine de la justice sociale ou axé sur l'accès à la justice après les études de droit. La recherche de carrière est axée sur le recrutement et les emplois dans les cabinets d'avocats, ce qui oriente tout le monde vers ces domaines de travail. J'ai l'impression d'avoir été entraîné dans cette voie et, même si j'avais préféré travailler pour une organisation non gouvernementale, il était tout simplement plus

facile de trouver un emploi par les services de recrutement; cette façon de faire me semblait plus accessible. Je pense qu'il existe également un fossé énorme en raison de la difficulté de devenir avocat. Les études sont coûteuses, tout comme l'admission au barreau. Les coûts élevés limitent automatiquement la capacité du secteur à progresser en limitant l'accès aux communautés marginalisées. Nous avons besoin d'avocats noirs, autochtones et de couleur, d'avocats LGBT et en situation de handicap si nous voulons réellement rendre accessible une justice de qualité. Je ne fais partie d'aucune de ces communautés et je remarque tout de même à quel point les étudiants des facultés de droit sont blancs et conservateurs. » (Étudiant en droit de deuxième année)

- « Je pense que les moyens possibles des étudiants en droit pour contribuer à combler le fossé de l'accès à la justice ne vont pas de soi, et peut-être à juste titre, puisque les avocats possèdent les compétences et l'autorisation nécessaires pour fournir des services juridiques (alors que les étudiants sont limités à des activités supervisées). Par conséquent, un défi pendant la formation juridique réside dans l'enseignement aux étudiants des moyens d'améliorer l'accès à la justice une fois le diplôme en droit obtenu. Cette approche est tournée vers l'avenir et permettra de garantir qu'une culture du travail pro bono et d'intérêt public est favorisée dans les facultés de droit pour que ces étudiants en droit, à titre de futurs avocats, veuillent "donner au suivant". » (Jeune professionnel du droit, magistrature)

Des dizaines de répondants ont indiqué que les dettes, le coût élevé des études de droit et les faibles salaires liés au domaine de la défense des droits constituaient des obstacles majeurs au travail en faveur de l'accès à la justice :

- « Le coût de la formation juridique. Il faut faire trois ans d'études de droit, payer le processus de stage, payer l'examen du barreau, payer les documents, payer l'admission au barreau; tous les coûts constituent des obstacles! Le salaire d'un poste d'avocat dans une clinique d'intérêt public est bien inférieur au salaire que je devrais percevoir pour réduire ma dette. Les dettes et les faibles salaires constituent d'importants obstacles au travail axé sur l'accès à la justice. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)
- « Beaucoup de jeunes avocats terminent leurs études de droit avec des dettes importantes, ce qui incite beaucoup d'entre eux à occuper des postes dans de grands cabinets pour rembourser ces dettes. Si le coût des études de droit était plus faible, je pense que beaucoup plus de personnes seraient prêtes à faire une carrière dans le domaine de l'intérêt public. Je pense également que les salaires élevés des grands cabinets éloigneront toujours une partie des étudiants en droit du travail d'intérêt public et les orienteront vers les emplois aux salaires élevés. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Les ressources limitées signifient que le travail en faveur de l'accès à la justice n'est pas financièrement viable pour la plupart des gens après l'obtention de leur diplôme. » (Avocat)
- « Les étudiants en droit doivent rembourser de nombreuses dettes et cela ne les aide pas à vouloir poursuivre des carrières en faveur de la justice plutôt que des carrières aux salaires plus élevés. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « D'une manière générale, je pense que le principal problème est que beaucoup d'étudiants souhaitent devenir des avocats en quête de justice, mais que l'accumulation de dettes liées aux études de droit peut avoir une incidence sur le choix des étudiants quant au type de parcours qu'ils recherchent dans leur carrière juridique. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Les étudiants en droit qui commencent une carrière dans la profession ne peuvent pas se permettre de travailler pour des groupes, des organisations ou des cliniques juridiques axés sur l'accès à la justice lorsque le salaire n'est supérieur que d'un dollar ou deux au salaire minimum. » (Étudiant en droit de troisième année)
- « Les personnes en mesure de payer des études de droit, les types de cours obligatoires, le montant des dettes à la fin des études de droit et les types d'emplois offrant un salaire décent sont autant d'éléments qui influencent l'accès à la justice. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « Les frais de scolarité élevés ont constitué un obstacle (et continuent d'être un obstacle) à la poursuite de carrières axées sur l'accès à la justice chez les diplômés. » (Avocat)
- « Ce serait bien d'avoir plus de cours dans certains domaines, comme le droit de la famille, le droit du logement, le droit du travail, etc. En général, l'accès à la justice semble disparaître, parce que les étudiants doivent rembourser des dettes et ont peur de poursuivre des carrières qui n'offrent pas un salaire élevé. » (Étudiant en droit de deuxième année)
- « J'ai tellement de dettes d'études qu'il m'est difficile d'imaginer de faire carrière en faveur de la justice. J'occupe un poste dans le droit privé et je devrai passer au travail en faveur de la justice plus tard, car j'ai besoin de subvenir à mes besoins financiers. » (Étudiant en droit de troisième année)

● « Je connais beaucoup de personnes qui voulaient absolument travailler en faveur de l'accès à la justice et qui ne peuvent plus le faire en raison du montant élevé de leur dette et du coût de la vie. Il y a des moments où ces personnes arrivent à donner au suivant, mais il faut un effort beaucoup plus concerté à cet égard. J'ai été témoin de situations où ces personnes voulaient donner au suivant et ne pouvaient pas. » (Auxiliaire juridique de la Cour suprême du Canada)

● « L'argent, l'argent, l'argent. J'ai une dette de 150 000 dollars et je gagne le même salaire qu'un enseignant. Le seul moyen pour moi de joindre les deux bouts a été de déménager [dans une région rurale] où je peux arriver à payer le loyer. J'aimerais faire ce travail pour le reste de ma vie, mais j'ai déjà atteint le plafond salarial de mon organisation. Même si j'aimerais vraiment continuer à faire ce travail, cela ne me semble pas viable pour rembourser mes prêts étudiants. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)

Dans le cadre des groupes de discussion, les étudiants stagiaires récipiendaires de la BEQIP de l'Ontario ont souligné d'autres difficultés liées au fait de travailler dans des organisations d'intérêt public :

● « Je n'ai pas accès à autant de spécialistes différents pour m'encadrer ou à des ressources pour le perfectionnement professionnel et la formation. Des collègues qui travaillent dans des cabinets d'avocats plus importants participent à des déjeuners-conférences, à des séminaires et à des conférences. Nous pouvions sélectionner quelques éléments pour les occasions de perfectionnement professionnel, mais celles-ci étaient peu nombreuses. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)

● « Après avoir terminé mon stage, j'ai continué à travailler dans le même milieu pendant un certain temps, mais ce n'était que pour une prolongation de contrat de quatre mois. J'ai eu la chance d'avoir un superviseur qui a présenté des demandes de subventions pour me permettre d'occuper le poste après mon stage, mais il n'y avait aucune garantie d'emploi après ces quatre mois. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)

● « J'aimerais que certaines de ces organisations soient mieux financées, car il peut être difficile de conserver un poste après le stage. » (Étudiant récipiendaire de la bourse d'études sur les questions d'intérêt public de l'Ontario)

● « Mon organisation a bénéficié d'une dérogation pour la rémunération minimale obligatoire. Même si j'ai aimé mon stage, je ne pense pas que l'on devrait demander à quiconque de travailler pour un salaire aussi bas. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)

● « La rémunération est un énorme facteur. Même avec une subvention, j'ai eu des vacances non payées. Si je voulais profiter d'avantages sociaux, je devais les payer avec mon salaire, alors que je venais de dépenser des sommes importantes pendant mes études de droit. » (Étudiant récipiendaire de la BEQIP de l'Ontario)

Dans le cadre du groupe de discussion sur l'innovation juridique, certains répondants ont expliqué que l'accès à la justice est souvent un sous-produit de l'innovation juridique, plutôt que son objectif premier. La capacité à obtenir un financement suffisant et à générer des profits est un aspect important de l'innovation juridique qui peut potentiellement limiter l'attention portée à un accès plus large à l'innovation juridique :

● « Toute personne qui crée une jeune entreprise dans le domaine de l'innovation juridique a une certaine idée de ce qu'est l'accès à la justice. Il y a là quelque chose, un désir de faire mieux, de faire quelque chose de plus efficace, d'améliorer la qualité ou de créer quelque chose de moins cher, etc. Le désir de faire mieux implique de servir plus de personnes. La difficulté réside dans le fait que ces choses nécessitent un financement supérieur à ce que la personne est en mesure d'obtenir. Il est plus difficile de rester fidèle à ces désirs, car les investisseurs extérieurs sont plus susceptibles de considérer l'accès à la justice comme un

élément de marketing et non comme un élément essentiel. Ce n'est pas toujours le cas pour les organisations axées sur une mission, mais il s'agit généralement de trouver un moyen d'accorder l'accès à la justice avec un objectif lucratif. » (Innovateur juridique)

● « Nous considérons l'accès à la justice comme un sous-produit. Nous avons créé notre organisation parce que nous pensions que [les produits actuels dans notre secteur] étaient mauvais et nous voulions les améliorer. » (Innovateur juridique)



Conclusion

Les commentaires honnêtes et les propositions innovantes des répondants aux sondages et des participants aux groupes de discussion ont permis de dresser un portrait des points de vue et des expériences des étudiants en droit, des jeunes professionnels et des éducateurs juridiques concernant l'accès à la justice. Les répondants ont fourni des commentaires intéressants sur les forces et les défis des approches actuelles de la formation sur l'accès à la justice et ont fait des suggestions pour améliorer cette formation. Les répondants ont également mis en lumière des obstacles au travail axé sur l'accès à la justice et ont fait des suggestions sur la manière d'approfondir les connaissances relatives aux carrières axées sur l'accès à la justice et d'améliorer l'accès à celles-ci.

Des occasions potentielles découlent des renseignements précieux contenus dans ce rapport. Il y a là matière à réflexion pour les éducateurs juridiques. Cependant, la question la plus urgente ne relève peut-être pas uniquement du système d'éducation en droit. Les commentaires des étudiants et des jeunes professionnels montrent clairement qu'il y a très peu d'emplois axés sur l'accès à la justice disponibles pour les jeunes professionnels et que la plupart de ces emplois sont perçus comme offrant un salaire trop faible pour payer les dettes associées aux études de droit. Les répondants ont, pour la plupart, indiqué que l'accès à la justice peut être seulement considéré comme une activité pro bono, et non comme un choix de carrière. Cette position représente un défi à relever par l'ensemble de la communauté en faveur de l'accès à

la justice et le système de justice, y compris les éducateurs juridiques et les employeurs, car les mesures à prendre en réaction à la crise de l'accès à la justice ne peuvent pas être laissées à des bénévoles. L'accès à la justice doit être intégré de manière significative au travail juridique rémunéré. Le Comité d'action a la possibilité de soutenir ces vastes discussions.

Le secteur doit relever d'autres défis dans ce domaine, y compris l'augmentation du nombre d'opportunités pratiques pour les étudiants et la création d'occasions supplémentaires pour que les professeurs abordent le contenu sur l'accès à la justice et collaborent avec les avocats en exercice dans ce contexte.



Annexes

Annexe A: Questions des sondages

Sondage 1 : Éducateurs juridiques

- 1) Veuillez indiquer votre fonction actuelle :
 - a) *Doyen de la faculté de droit*
 - b) *Éducateur juridique clinique*
 - c) *Éducateur du programme parajuridique*
 - d) *Autre (veuillez préciser)*
 - 2) Comment votre faculté de droit ou programme de formation juridique intègre-t-il les enjeux d'accès à la justice dans la formation juridique offerte? (P. ex., dans les cours, les cliniques juridiques, les stages, les occasions de bénévolat, les séries de conférences, etc.). Veuillez décrire les mesures prises pour les intégrer.
 - 3) D'après votre expérience, les étudiants avec qui vous interagissez aujourd'hui sont-ils plus ou moins au courant des enjeux d'accès à la justice que ceux d'il y a dix ans? Veuillez évaluer le niveau de sensibilisation à l'accès à la justice de la population étudiante d'aujourd'hui par rapport à il y a dix ans :
 - Inexistante*
 - Minimale*
 - Modérée*
 - Très bonne*
 - Exhaustive*
 - Je ne sais pas*
- * Pour les éducateurs juridiques cliniques uniquement : La matière portant sur l'accès à la justice à la faculté de droit a-t-elle eu un effet sur le niveau de participation de vos étudiants en clinique juridique? Si oui, veuillez préciser.
- 4) À votre avis, quels sont les enjeux d'accès à la justice les plus urgents auxquels le milieu juridique doit s'intéresser?
 - 5) Veuillez nous faire part de vos idées pour favoriser l'innovation en matière d'accès à la justice dans le contexte de la formation juridique (y compris dans la formation juridique clinique).
 - 6) Selon vous, quelles mesures devrait prendre un organisme national d'accès à la justice pour améliorer l'accès à la justice au Canada?
 - 7) Veuillez nous faire part de toute autre réflexion ci-dessous, le cas échéant.

Commentaires (facultatifs): _____

Sondage 2 : Étudiants en droit

- 1) En quelle année de votre programme êtes-vous (en avril 2023)?
 - Première
 - Deuxième
 - Troisième
 - Quatrième ou +
- 2) Vous intéressiez-vous à l'accès à la justice avant votre admission à la faculté de droit?
 - C'est la raison pour laquelle je me suis inscrit(e)
 - Cet enjeu a certainement été un facteur
 - Un peu
 - Très Peu
 - Pas du tout
- 3) Votre intérêt pour l'accès à la justice ou votre connaissance de ce sujet ont-ils joué un rôle dans votre décision d'aller à la faculté de droit?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
- 4) Si oui, veuillez préciser.
- 5) Auxquelles des initiatives d'accès à la justice suivantes avez-vous participé à la faculté de droit?
 - a) Cours obligatoires (à l'exception des cours intensifs)
 - b) Cours à option (à l'exception des cours intensifs)
 - c) Cours/programmes intensifs obligatoires
 - d) Cours/programmes intensifs à option
 - e) Enseignement clinique du droit
 - f) Postes en recherche axée sur l'accès à la justice
 - g) Publications dans des revues spécialisées et comités de rédaction dans le domaine de l'accès à la justice
 - h) Conférences
 - i) Concours de plaidoirie ayant pour thème l'accès à la justice
 - j) Clubs d'accès à la justice
 - k) Occasions de bénévolat
 - l) Série de conférences sur l'accès à la justice à l'échelle de la faculté
 - m) Autres événements liés à l'accès à la justice
 - n) Autres (veuillez préciser)
- 6) Quelles sont les forces de l'enseignement de l'accès à la justice à votre faculté de droit? (tant au chapitre des cours que des activités bénévoles/hors programme)
- 7) Quels sont les défis à relever ou les éléments à améliorer en la matière? (tant au chapitre des cours que des activités bénévoles/hors programme)
- 8) Avez-vous vécu des expériences à la faculté de droit qui ont amélioré ou modifié votre compréhension des enjeux d'accès à la justice? Veuillez expliquer.
- 9) Votre exposition aux enjeux d'accès à la justice à la faculté de droit a-t-elle influé sur vos réflexions quant à votre carrière future?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
- 10) Si vous avez répondu oui, de quelle manière?
- 11) À votre avis, quels sont les enjeux d'accès à la justice les plus urgents auxquels le milieu juridique doit s'intéresser?
- 12) Veuillez nous faire part de vos idées pour favoriser l'innovation en matière d'accès à la justice dans le contexte de la formation juridique.
- 13) Selon vous, quelles mesures devrait prendre un organisme national d'accès à la justice pour améliorer l'accès à la justice au Canada?
- 14) Veuillez nous faire part de toute autre réflexion ci-dessous, le cas échéant.

Sondage 3 : Avocats jeunes, parajuristes et notaires

- 1) En quelle année avez-vous été admis(e) au barreau ou avez-vous réussi votre programme de formation juridique/parajuridique?
 - h) *Conférences*
 - i) *Concours de plaidoirie ayant pour thème l'accès à la justice*
 - j) *Clubs d'accès à la justice*
 - k) *Occasions de bénévolat*
 - l) *Série de conférences sur l'accès à la justice à l'échelle de la faculté*
 - m) *Autres événements liés à l'accès à la justice*
 - n) *Autres (veuillez préciser)*
- 2) Où travaillez-vous actuellement?
 - Entreprise privée*
 - Pratique individuelle*
 - Aide juridique*
 - Gouvernement*
 - Éducation*
 - Organisme sans but lucratif*
 - Sans emploi*
 - Autre*
- 3) Aviez-vous un intérêt pour l'accès à la justice avant votre admission à la faculté de droit ou au programme de formation juridique?
 - C'est la raison pour laquelle je me suis inscrit(e)*
 - Cet enjeu a certainement été un facteur*
 - Un peu*
 - Très Peu*
 - Pas du tout*
- 4) Votre intérêt pour l'accès à la justice ou votre connaissance de cette question ont-ils joué un rôle dans votre décision de vous inscrire à la faculté de droit ou à un programme de formation juridique?
 - Oui*
 - Non*
 - Ne sais pas*
- 5) Si oui, veuillez préciser.
- 6) Auxquelles des initiatives d'accès à la justice suivantes avez-vous participé à la faculté de droit ou dans votre programme de formation juridique?
 - a) *Cours obligatoires (à l'exception des cours intensifs)*
 - b) *Cours à option (à l'exception des cours intensifs)*
 - c) *Cours/programmes intensifs obligatoires*
 - d) *Cours/programmes intensifs à option*
 - e) *Enseignement clinique du droit*
 - f) *Postes en recherche axée sur l'accès à la justice*
 - g) *Publications dans des revues spécialisées et comités de rédaction dans le domaine de l'accès à la justice*
- 7) Quelles sont les forces de l'enseignement de l'accès à la justice à votre faculté de droit? (tant au chapitre des cours que des activités bénévoles/hors programme)
- 8) Quels sont les défis à relever et les éléments à améliorer en la matière? (tant au chapitre des cours que des activités bénévoles/hors programme)
- 9) Avez-vous vécu des expériences à la faculté de droit ou dans votre programme de formation juridique qui ont amélioré ou modifié votre compréhension des enjeux d'accès à la justice? Veuillez expliquer.
- 10) Votre exposition aux enjeux d'accès à la justice à la faculté de droit ou dans votre programme de formation juridique a-t-elle influé sur vos réflexions quant à votre carrière future?
- 11) Si vous avez répondu oui, de quelle manière?
- 12) À votre avis, quels sont les enjeux d'accès à la justice les plus urgents auxquels le milieu juridique doit s'intéresser?
- 13) Veuillez nous faire part de vos idées pour favoriser l'innovation en matière d'accès à la justice dans le contexte de la formation juridique.
- 14) Selon vous, quelles mesures devrait prendre un organisme national d'accès à la justice pour améliorer l'accès à la justice au Canada?
- 15) Veuillez nous faire part de toute autre réflexion ci-dessous, le cas échéant.

Annexe B: Questions posées aux participants des groupes de discussion

Note : Les groupes de discussion ont eu lieu en anglais seulement, et les questions ont donc été posées dans cette langue. La traduction suivante n'est fournie qu'à titre indicatif.

Groupe de discussion sur l'innovation juridique

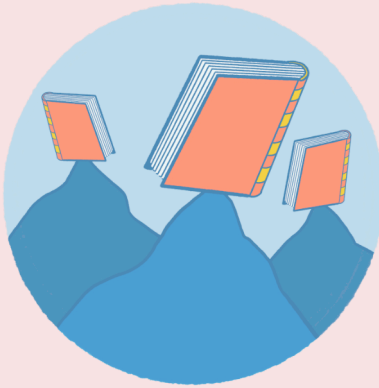
- 1) Selon vous, quels sont les problèmes d'accès à la justice les plus urgents qui requièrent l'attention de la communauté juridique?
- 2) Avez-vous l'occasion de considérer les enjeux d'accès à la justice dans le cadre de l'innovation? Pourquoi ou pourquoi pas? Quels sont les obstacles?
- 3) Selon vous, une introduction précoce à l'innovation juridique dans les facultés de droit pourrait-elle faire progresser l'accès à la justice? Si oui, comment ce concept devrait-il être introduit et enseigné?
- 4) Y a-t-il des aspects de l'innovation et de la technologie juridiques qui, selon vous, auront une incidence négative sur l'accès à la justice? Comment la communauté juridique doit-elle aborder ces problèmes?
- 5) Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Auxiliaires juridiques à la Cour suprême du Canada (CSC)

- 1) Selon vous, la formation sur l'accès à la justice que vous avez reçue à la faculté de droit a-t-elle eu une incidence sur votre parcours professionnel? Pourquoi ou pourquoi pas? De quelle façon?
- 2) Selon vous, comment la formation sur l'accès à la justice dans les facultés de droit peut-elle être améliorée?
- 3) Votre stage au sein de la plus haute cour du Canada a-t-il eu une incidence sur votre vision des problèmes d'accès à la justice? De quelle façon?
- 4) D'après votre expérience ou de manière plus générale, quels sont, selon vous, les obstacles à la mobilisation envers l'accès à la justice au début de la carrière d'un jeune professionnel du droit?
- 5) Selon vous, quels sont les problèmes d'accès à la justice les plus urgents qui requièrent l'attention de la communauté juridique?
- 6) Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Réceptiendaires de la bourse d'études sur les questions d'intérêt public de l'Ontario

- 1) Vous avez choisi de faire un stage dans un organisme d'intérêt public; pourquoi avez-vous choisi de faire un stage dans cet organisme?
- 2) Voyez-vous une corrélation entre ce que vous avez appris sur l'accès à la justice à la faculté de droit et votre motivation à faire un stage au sein de cet organisme ou votre futur choix de carrière?
- 3) Selon vous, comment la formation sur l'accès à la justice dans les facultés de droit peut-elle être améliorée?
- 4) D'après votre expérience ou de manière plus générale, quels sont, selon vous, les obstacles à la mobilisation envers l'accès à la justice au début de la carrière d'un jeune professionnel du droit?
- 5) Selon vous, quels sont les problèmes d'accès à la justice les plus urgents qui requièrent l'attention de la communauté juridique?
- 6) Souhaitez-vous ajouter autre chose?



Action Committee on
Access to Justice in
Civil and Family Matters
**Celebrating 10 years of the
Justice Development Goals**



Comité d'action sur
l'accès à la justice en
matière civile et familiale
**Célébrer les 10 ans de la feuille
de route pour le changement**

objectifsdelaccesalajustice.ca